Rapport annuel de la Commission canadienne des grains

du 1er avril 1997 au 31 mars 1998

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Vision Mission Objectifs

Qui sommes-nous?

Que faisons-nous?

Faits saillants de 1997–1998

Mot du commissaire en chef

Mot du chef de l'exploitation

Réalisations

Rapport sur les activités principales

Plans pour 1998-1999

Information sur l'organisme en 1997-1998

États financiers

Commentaires

Page d'accueil de la CCG

English

Vision, Mission, Objectifs

Qui sommes-nous?

Que faisons-nous?

Faits saillants de 1997-1998

Mot du commissaire en chef

Mot du chef de l'exploitation

Réalisations

- Renforcer les activités et services principaux
- Aider à faire évoluer l'industrie
- Objectifs en matière de ressources humaines
- Réalisations supplémentaires

Rapport sur les activités principales

- Normes de qualité du grain
- Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains
- Octroi de licences aux société céréalières
- Tribunal d'appel pour les grains
- Soutien du marché au niveau national et international
- Programmes et projets de recherche
- L'élaboration des politiques : un moyen de répondre aux besoins de l'industrie
- Au service de la clientèle
- Communication avec les clients
- Notre personnel

Plans pour 1998-1999

- Renforcer les activités et services principaux
- Aider à faire évoluer l'industrie
- Objectifs en matière de ressources humaines

Information sur l'organisme en 1997-1998

États financiers

- Rapport des vérificateurs
- Bilan
- États des résultats
- État de l'éxcédent accumulé
- Aider à faire évoluer l'industrie
- Notes

Commentaires

Page d'accueil de la CCG

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 23 septembre 1998

Rapport annuel de 1997–1998

Vision, Mission, Objectifs

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Vision

Excellence dans l'assurance de la qualité du grain.

- nous maintiendrons l'objectivité des tiers
- nous veillerons aux intérêts de toute l'industrie du grain
- la qualité des céréales, des oléagineux et des légumineuses à grains est le centre d'intérêt de notre expertise
- la qualité, c'est tout ce qui valorise le grain canadien
- nous sommes un organisme gouvernemental qui gère ses activités d'une manière professionnelle :

  • nous nous demanderons : « Cette mesure est-elle bien inspirée? »
  • nous donnerons un rendement maximum
  • notre service sera axé sur les besoins de la clientèle
  • nous produirons un excédent de fonctionnement annuel

- nous envisagerons des activités commerciales qui ne risquent pas de compromettre ou de faire disparaître l'avantage concurrentiel du Canada

Mission

Être chef de file sur le plan d'assurance-qualité du grain et d'assurance-quantité, engagée à fournir d'excellents services adaptés aux besoins des clients et à soutenir les producteurs, tous les secteurs de l'industrie céréalière et leurs clients.

Objectifs

- Assurer un milieu de travail sûr et sain et établir des politiques sur les ressources humaines qui attirent et inspirent les employés
- Offrir des services efficaces et innovateurs

- Rehausser la valeur marchande du grain canadien
- Contribuer largement à l'assurance de la salubrité du grain canadien
- Contrôler et certifier la qualité et la quantité du grain
- Effectuer des recherches de pointe sur la qualité du grain
- Encourager le fonctionnement d'un réseau de manutention du grain viable et efficace
- Accentuer l'intégrité des transactions de grain
- Défendre les droits des producteurs

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 25 septembre 1998

Rapport annuel de 1997–1998

Qui sommes-nous?

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Page d'accueil du Rapport annuel

English

La Commission canadienne des grains (CCG) est un organisme de service spécial (OSS) responsable devant le Parlement du Canada et relevant du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. La *Loi sur les grains du Canada* définit le mandat de la Commission, à savoir :

- réglementer la manutention du grain au Canada;
- établir des normes relatives à la qualité des grains du Canada et les faire respecter.

Structure interne

La CCG est constituée de La Direction, des Services à l'organisme, des Services à l'industrie et du Laboratoire de recherches sur les grains (LRG). Le siège de la CCG est à Winnipeg (Manitoba). Les Services à l'industrie desservent cinq régions : celles de Bayport, de l'Est, du Pacifique, des Prairies et de Thunder Bay. La Commission compte environ 750 employés à plein temps.

Une équipe de trois commissaires nommés est chargée de définir la politique de la CCG et d'exercer un leadership dans l'industrie. Le chef de l'exploitation, qui fait partie de La Direction, surveille au jour le jour les activités de la Commission. Des commissaires adjoints, nommés également, travaillent en étroite collaboration avec des producteurs et d'autres intervenants de l'industrie dans le domaine du développement rural. Les commissaires adjoints doivent faire connaître aux producteurs et aux membres de l'industrie le rôle et les responsabilités de la CCG et assument par ailleurs des fonctions de médiation.

Le contrôleur des opérations à terme sur le grain surveille les opérations à la Bourse des marchandises de Winnipeg. Le président du Tribunal d'appel pour les grains relève directement du commissaire en chef de la CCG. Le Tribunal est un organisme qui agit de façon indépendante et dont les membres sont nommés par la CCG. Il entend les appels interjetés par les personnes qui contestent le grade attribué à un échantillon officiel. Ses décisions sont finales.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Que faisons-nous?

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Page d'accueil du Rapport annuel

English

La CCG exécute un programme d'assurance-qualité et d'assurance-quantité qui permet de garantir des cargaisons de grain constantes et fiables, répondant aux exigences des contrats eu égard aux trois éléments suivants : qualité, salubrité et quantité. C'est grâce à la qualité de son produit que le Canada jouit d'un avantage concurrentiel sur les marchés mondiaux. Dans le cadre de son programme d'assurance-qualité et d'assurance-quantité, la CCG se livre aux activités suivantes :

- Inspecter le grain en vue d'en certifier la qualité, soit tout le grain réceptionné aux silos terminaux ou expédié de ceux-ci, tout le grain exporté depuis les silos de transbordement et tous les échantillons de grains soumis par les producteurs et autres intervenants de l'industrie.

- Attester le poids des exportations de grain; superviser la pesée aux silos terminaux; vérifier les stocks de grains aux silos terminaux et aux silos de transbordement; inspecter les balances aux silos terminaux et aux silos de transbordement.

- Exploiter un système d'enregistrement des grains pour les silos terminaux et les silos de transbordement.

- Déterminer et expliquer les liens existant entre les propriétés physiques et biochimiques du grain et la valeur à l'utilisation finale de ce dernier.

- Mettre au point des méthodes d'évaluation de la qualité du grain qui soient rapides, efficaces, utiles et économiques.

- Appuyer les ventes et l'expansion du marché des grains et des oléagineux en offrant des conseils d'ordre technique sur la qualité de ces produits et sur leur utilisation finale, et évaluer la qualité des lignées créées par les phytosélectionneurs pour s'assurer qu'elles présentent les caractéristiques physiques et qualitatives exigées pour l'enregistrement.

- Exercer un contrôle et une surveillance sur les cargaisons de grain et délivrer les attestations voulues pour garantir non seulement que le grain canadien est salubre, mais qu'il respecte rigoureusement les limites internationales en matière de contaminants toxiques.

- Fournir de l'information sur la qualité des expéditions commerciales de grain et de chaque nouvelle récolte aux marchands et transformateurs de grain canadiens.

- Faire enquête sur les plaintes reçues au sujet de la qualité et de la quantité du grain canadien et y donner suite, et répondre à des demandes de renseignements à cet effet.

- À la demande des membres de l'industrie du grain, fournir d'autres services spécialisés.

De plus, la CCG réglemente l'industrie du grain, pour assurer le traitement équitable des producteurs et l'intégrité des transactions sur les grains et pour maintenir la qualité du grain tout au long du circuit de commercialisation. Dans le cadre de ses fonctions régulatrices, la CCG est appelée à s'acquitter des tâches suivantes :

- Délivrer des licences aux négociants en grains et aux entreprises de stockage du grain qui satisfont aux exigences.

- Vérifier les obligations des titulaires de licences envers les producteurs.

- Surveiller la solvabilité des titulaires de licences et obtenir une garantie financière pour protéger les producteurs en cas de manquement aux obligations de la part d'un titulaire de licence.

- Concevoir et établir des normes de qualité des grains.

- Inspecter les grains et les installations de manutention de grains pour assurer l'absence d'infestations d'insectes.

- Recueillir et publier des statistiques sur la manutention, le stockage et le mouvement des grains.

- Administrer les wagons de producteurs.

- Surveiller les opérations à terme sur le grain.

- Assurer l'arbitrage des plaintes formulées par les producteurs à l'égard des transactions sur les grains.

La CCG fournit d'autres services auxquels l'industrie du grain, au Canada et à l'étranger, attache une grande valeur. En voici quelques exemples :

- Tenir à jour le Système de comptabilisation des stocks de grains (GIAS) et faciliter le cheminement de l'information pour le compte des négociants en grains.

- Diffuser des données sur la qualité des grains.

- Offrir des cours de formation, généraux ou personnalisés, aux membres de l'industrie du grain.
- Faire du travail en sous-traitance, par exemple réparer des humidimètres et faire des analyses chimiques sur les grains.

Nous offrons des services au personnel de la CCG dans divers domaines, notamment :

- administration;
- communications;
- finances;
- technologie de l'information;
- élaboration de politiques;
- services de bibliothèque

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Faits saillants de 1997-1998

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Nous avons présenté le projet de loi C-26 afin d'établir un système distinct d'offre de garanties et d'octroi de licences pour les cultures spéciales, d'abroger la *Loi sur les marchés de grain à terme* et transférer les pouvoirs de surveillance de la CCG à la Bourse des marchandises de Winnipeg et à la Commission des valeurs mobilières du Manitoba.

Nous avons tenu la réunion inaugurale du comité consultatif du LRG.

Un projet-pilote au cours duquel on a notamment effectué des vérifications phytosanitaires pour le compte d'Agriculture et Agroalimentaire Canada s'est poursuivi dans la Région de Bayport.

Nous avons examiné de nouvelles façons d'utiliser l'analyse d'images numériques et la spectroscopie dans le proche infrarouge comme complément au classement visuel.

Nous avons mené d'autres recherches sur de nouvelles techniques améliorées d'identification de blé et d'orge.

Cinq inspecteurs de grain de la CCG ont reçu une formation de la *U. S. Grain Inspection, Packers and Stockyards Administration* sur l'attribution des grades américains au blé canadien expédié aux États-Unis.

Nous avons tenu des ateliers sur le classement du grain à l'intention de quelque 200 personnes travaillant dans l'industrie céréalière dans la Région de Bayport.

Nous avons fait un usage accru du site Web de la CCG pour diffuser des renseignements sur la qualité des cultures en temps opportun.

Des représentants de la CCG ont assisté à un séminaire sur la qualité du grain qui s'est tenu à Shenzhen, en Chine, en compagnie de représentants de la Commission canadienne du blé et de l'Institut international du Canada pour le grain.

En collaboration avec la Commission canadienne du blé, nous avons fourni un rapport d'étape aux producteurs et aux intervenants de l'industrie des grains qui ont participé à des discussions sur l'avenir du système régissant la qualité du blé.

Nous avons élaboré des normes de service dans toutes les unités.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Mot du commissaire en chef

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Page d'accueil du Rapport annuel

English

La qualité compte pour beaucoup. Voilà le message que nous ont transmis les producteurs des Prairies et les transformateurs dans les pays acheteurs en 1997-1998.

Barry Senft

Par le passé, le Canada occupait le premier rang sur les marchés étrangers en raison de la qualité de son produit. On accorde maintenant plus que jamais la priorité à la qualité puisque les acheteurs se montrent plus exigeants et se préoccupent davantage de la salubrité du grain. Nos concurrents n'ignorent pas cette tendance. L'Australie et les États-Unis, par exemple, ont bien compris pourquoi les acheteurs estiment la qualité de notre grain et affectent des ressources à la recherche et aux technologies portant sur la qualité du grain.

Nous devons continuer à devancer la concurrence. L'industrie canadienne du grain s'est fixé comme objectif de doubler, d'ici 2005, sa capacité de transformer et d'exporter des grains et des oléagineux. La CCG occupera un rôle-clé pour aider le Canada à demeurer chef de file sur le marché céréalier mondial. Nous prenons les mesures nécessaires pour garantir la réussite de la CCG comme leader dans le secteur des services d'assurance-qualité et d'assurance-quantité, comme compagnon de route de l'industrie en évolution et comme arbitre et organe de réglementation impartial. Nos projets pour 1998-1999 ont été élaborés en conséquence.

Recherche

Les défis que j'ai mentionnés pourraient entraîner une hausse des frais de manutention et des modifications au réseau de manutention, alors que l'impératif de maintenir des prix concurrentiels demeurera. Comment pourrons-nous, l'industrie, relever ensemble ces défis?

- En améliorant les analyses sur la qualité et en améliorant l'efficacité de la manutention du grain dans les Prairies et aux ports.
- En ayant moins recours à l'identification visuelle des grains.
- En améliorant notre compétitivité (rassurer les

acheteurs de grain, les transformateurs primaires et secondaires et les consommateurs que nous pouvons leur fournir un produit salubre).

- En augmentant nos capacités de créer de nouvelles variétés qui répondent aux besoins particuliers du marché.

La recherche nous fournira tous les outils nécessaires.

Nous devons bien placer nos réseaux de manutention du grain et de contrôle de la qualité et de la salubrité en vue du prochain siècle. Nous mettons l'accent sur les méthodes d'analyse instrumentales rapides et objectives, mais il s'agit d'un projet collectif. On a constitué un comité industriel qui dirigera ce projet.

On mettra au point des technologies fondées sur l'ADN pour rendre plus rapide l'identification des variétés, la spectroscopie dans le proche infrarouge pour identifier les classes de blé selon leurs applications et l'analyse des images numériques pour prédire la qualité à l'utilisation finale.

Nous prévoyons que ces recherches coûteront 13,7 millions de dollars pendant les cinq prochaines années. Nous avons déjà commencé certains petits projets. Pendant la prochaine année, le comité industriel cherchera à obtenir l'appui financier de l'industrie et du gouvernement canadien pour ces projets de recherche.

Systèmes de ségrégation

L'année prochaine, on accordera la priorité aux systèmes de ségrégation. Afin d'assurer le bon fonctionnement des systèmes de ségrégation et de conserver l'intégrité des expéditions de grain canadien, il faudra fournir des services de documentation, d'analyse de la qualité et de surveillance. La CCG jouera un rôle de direction dans la mise sur pied d'un mécanisme de réglementation. Après avoir consulté l'industrie, nous établirons les critères que devront respecter les sociétés lorsqu'elles utiliseront des systèmes de ségrégation.

Mise à jour du système d'assurance-qualité du blé

Le système d'assurance-qualité du blé nous a bien servi jusqu'à maintenant, mais il pourrait limiter les occasions commerciales à l'avenir. Nous continuerons à le moderniser. À la suite de consultations auprès de l'industrie et des producteurs, nous avons décidé de suivre une approche prudente et commerciale pour changer le système. Avant d'apporter des changements cependant, nous en déterminerons l'incidence sur les producteurs et sur les réseaux de manutention et de mise en marché.

Nouvelles tendances en biotechnologie

Quelle sera l'incidence de la biotechnologie agricole sur le système d'assurance-qualité? Comment la CCG pourra-t-elle mettre en valeur son expertise dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité par rapport aux organismes modifiés génétiquement? La CCG est membre du Biosafety Protocol Advisory Group qui aide la délégation canadienne aux négociations visant à établir un protocole international. Nous surveillerons l'actualité de ce domaine afin de relever les défis, de collaborer aux projets connexes de l'industrie et de répondre à ses besoins en matière de services.

Recherche sur les cultures spéciales

La production de cultures spéciales a augmenté de 300 % au cours des quatorze dernières années. Nous accorderons un soutien aux projets de recherche portant sur les cultures spéciales.

Lois et règlements

La législation régissant le réseau de manutention du grain a été conçue pour assurer la qualité du grain canadien aux points d'exportation et pour protéger les droits des producteurs. Nous devons non seulement agir en qualité d'organe de réglementation, mais également écouter les gens touchés par la réglementation et répondre à leurs préoccupations. Afin de continuer à servir d'organe de réglementation efficace, nous effectuerons un examen exhaustif de nos services et nous modifierons la *Loi sur les grains du Canada* au besoin. Pour ce faire, nous consulterons les producteurs et l'industrie et ferons des recommandations au Parlement.

Services d'inspection du grain

Services d'inspection et de pesée dans les Prairies. Délivrance de certificats aux silos primaires pour les expéditions. Analyses servant à dépister les infestations avant l'acheminement du grain aux ports. Il y a quelques années, la CCG a élaboré le concept du centre de services.

La CCG a un potentiel énorme pour offrir de nouveaux services et pour agrandir son bassin de clients auxquels elle pourra offrir ses services facultatifs d'inspection et de pesée. La CCG développera de nouveaux marchés et ciblera davantage les silos à haute capacité, ainsi que les provenderies, les minoteries et les usines de transformation. Nous offrirons également nos services aux entreprises qui expédient leurs

produits directement aux États-Unis. Notre approche consiste à effectuer les activités de la CCG sous une optique commerciale et à travailler avec les clients pour adapter nos services à leurs besoins.

Examen et restructuration de nos coûts et de nos programmes

À la publication du présent rapport, la CCG avait commencé à planifier un examen de ses services et de ses programmes pour contrecarrer un déficit de fonctionnement escompté de 15 millions de dollars en 1998-1999. Nous examinerons la gamme entière de nos services, de nos activités, de nos dépenses et de nos droits.

À court terme, nous réussirons à combler le déficit prévu pour la prochaine année financière. Nous avons déjà réduit les dépenses et, le 22 juin 1998, nous avons supprimé 50 postes, dont la plupart étaient à Winnipeg.

Le déficit est le résultat de plusieurs facteurs. La CCG génère la plupart de ses revenus à partir des services offerts à l'industrie du grain. La majeure partie de nos revenus proviennent de l'inspection et de la pesée, ce qui nous rend sensible aux fluctuations du volume de grain. Les volumes attendus en 1998-1999 sont inférieurs à ceux que nous avions d'abord prévus, et on s'attend à ce que la baisse des volumes se poursuive. Le volume de grain expédié aux États-Unis grandit et une bonne partie du grain est vendu conformément à des caractéristiques, ce qui fait que l'on n'a pas recours aux services traditionnels d'inspection et de pesée. On observe également une baisse du volume de grain acheminé aux ports, transformé dans les Prairies et utilisé dans l'alimentation animale. Cette tendance a influé sensiblement sur nos revenus et continuera de le faire.

De plus, nos coûts ont augmenté. À titre d'exemple, nous devons composer avec une hausse des coûts découlant de nos services offerts 24 h sur 24 sur la côte du Pacifique l'année dernière.

Notre travail ne se limite pas à une restructuration. Afin que la CCG puisse se préparer pour le prochain siècle, elle devra examiner longuement ses programmes, services et coûts ainsi que les avantages qu'en retire l'industrie. Les tarifs exigés par la CCG pour l'inspection et la pesée de sortie aux silos terminaux et de transbordement servent à financer la recherche, l'établissement des normes visant le grain, les activités de réglementation et le soutien accordé aux organismes de commercialisation et de développement de marchés. L'industrie entière en tire parti, quel que soit son emplacement ou son marché. C'est toutefois le grain acheminé par les ports qui génèrent les fonds nécessaires.

Il s'agit de dossiers difficiles avec lesquels la CCG devra composer en 1998-1999. Nous continuerons à concentrer nos activités dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité et nous maintiendrons des liens serrés avec l'industrie et les producteurs.

J'aimerais aussi évoquer le souvenir de M. Marcel Dionne qui est

décédé le 3 mars 1998. Commissaire adjoint de la CCG dans l'Est depuis 1994, Marcel avait de nombreux contacts au sein de l'industrie canadienne du grain et a contribué à rehausser l'image de la CCG au Québec. On se souviendra de son dévouement et de l'attention qu'il accordait aux clients et aux employés de la CCG.

Après avoir lu le sommaire des activités de 1997-1998 rédigé par Dennis Kennedy, j'aimerais reconnaître la contribution de nos employés pendant une période difficile. Leur travail est représentatif de la qualité dont est fière la CCG en tant que partenaire de l'industrie canadienne du grain. Il me fait plaisir de présenter leurs réalisations dans ce rapport annuel.

Barry Senft

---

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Mot du chef de l'exploitation

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Le Canada jouit, tant auprès des acheteurs que des vendeurs, d'une réputation comme fournisseur de grain salubre et de qualité excellente et fiable. Depuis des décennies déjà, cette réputation lui permet de vendre son grain dans le monde entier.

Dennis Kennedy

En 1997-1998, la Commission canadienne des grains a effectué des changements pour mieux servir les producteurs et l'industrie, pour garantir l'intégrité du régime d'assurance-qualité du grain et pour soutenir l'industrie canadienne du grain pendant que celle-ci s'adaptait aux nouvelles technologies et à l'évolution du marché. Nos accomplissements, nos solutions et notre leadership dans le domaine de la recherche sur la qualité du grain renforceront la bonne réputation dont jouit le Canada depuis longtemps déjà sur le marché mondial.

Servir nos clients

Nous nous sommes donné comme objectif en 1997-1998 d'orienter les services vers les clients. Ainsi, nous avons pris diverses mesures pour rendre nos services plus accessibles. Nous avons ouvert notre huitième centre de services dans les Prairies, nous avons déménagé notre centre de services de Winnipeg dans un endroit convenant mieux aux agriculteurs, et nous avons installé notre bureau régional de l'Est dans un emplacement à Montréal qui nous permettra d'améliorer les installations d'analyse.

Nous avons repensé les services de pesée offerts aux silos terminaux. Le nouveau service de réception du grain, permettant d'effectuer la pesée officielle de tout le grain reçu aux silos terminaux, a entraîné une réduction des coûts pour l'industrie. Il assure le règlement impartial des différends et répond aux besoins de toutes les parties concernées.

Constitué en janvier 1998, le Groupe d'affaires se spécialise dans le développement commercial dans les domaines d'expertise de la CCG. Il dirige également la Consultation internationale sur les grains, qui a comme mandat de vendre à l'étranger nos services d'expert relatifs à la manutention du grain et à l'assurance-qualité.

Notre volume d'affaires dépend de l'information. Nous devons, pour être en mesure de fournir des renseignements à nos clients, garder le contact avec les producteurs et les membres de l'industrie, et être attentif à leurs questions et à leurs critiques. En 1997-1998, nous avons installé

une ligne sans frais à l'intention des clients et avons prévu un système pour faire le suivi des commentaires. Nous utilisons ce système pour cerner les questions d'actualité, résoudre les problèmes et trouver des façons de mieux servir nos clients.

Le logiciel de notre Système de comptabilisation des stocks de grain a été exploité pour la première fois aux silos terminaux de Thunder Bay. Ce logiciel est le fruit d'une collaboration entre la CCG, la CCB et les entreprises exploitant des silos terminaux. Le projet a permis d'améliorer l'échange de l'information et de rationaliser les activités de la CCG et de l'industrie.

Mise à jour de la réglementation et abrogation d'une loi d[illegible]

En décembre 1997, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a déposé le projet de loi C-26, pour modifier la *Loi sur les grains du Canada* et pour abroger la *Loi sur les marchés de grain à terme*. La deuxième lecture du projet de loi a eu lieu en mars 1998. Le projet de loi a deux principaux objectifs : d'une part, il permet de reconnaître les besoins particuliers du secteur des cultures spéciales et lui accorde un milieu propice à devenir concurrentiel; d'autre part, il confère le pouvoir réglementaire sur la Bourse des marchandises de Winnipeg à la Commission des valeurs mobilières du Manitoba. Le gouvernement du Manitoba sera ainsi en mesure de réglementer tous les aspects du secteur des marchés à terme et d'options dans la province.

Le projet de loi C-26 a été élaboré par la CCG avec la collaboration de nombreuses parties intéressées. Le 18 juin 1998, le projet de loi a été revêtu de la sanction royale.

Défis relevés en 1997–1998

En mars 1998, la CCG a demandé au Comité sur la propreté de l'orge d'enquêter sur le problème des excréments de chevreuils dans les exportations d'orge et à proposer des solutions au problème.

Le Comité sur la propreté de l'orge a rencontré des membres des divers composants de l'industrie pendant la période allant du 23 mars au 28 avril 1998. Dans son rapport présenté le 11 mai 1998, le comité a recommandé une série de mesures pour que le grain canadien convienne aux acheteurs.

La CCG a l'intention de travailler le plus tôt possible avec les producteurs et l'industrie pour mettre en oeuvre les recommandations qui nous aideront à régler ce problème.

Politiques adaptées aux besoins changeants du marché

En 1997-1998, la CCG a commencé à travailler sur une politique qui permettrait aux silos primaires de recevoir du grain des États-Unis pour le transformer ou encore pour l'acheminer sur le territoire canadien. À l'heure de tombée du présent rapport, cette politique n'a pas encore été finalisée. On souhaite ainsi faciliter l'entrée du grain américain dans le réseau de manutention. Cette politique permettra de veiller à ce que les classes de grain canadien ne soient pas mélangées avec du grain étranger et à ce que les expéditions d'origine étrangère répondent à nos exigences phytosanitaires, et de protéger la qualité du grain canadien.

Une nouvelle politique visant le grain de l'Est ayant déjà été inspecté est entrée en vigueur le 1er août 1997. Cette politique nous autorise à délivrer des certificats d'exportation pour du grain de l'Est, à condition que le contrat de vente ait été dressé et que les inspections aient été effectuées dans des conditions particulières. L'industrie profite ainsi d'une réduction des coûts. De plus, la politique permet de conserver la qualité du grain présent dans le réseau de manutention.

Chef de file en matière de recherches sur la qualité du grain

En 1997-1998, nous avons examiné de nouvelles façons d'utiliser l'analyse des images numériques et la spectroscopie dans le proche infrarouge pour appuyer le système de classement visuel. Nous avons poursuivi nos recherches pour trouver de meilleures méthodes d'identifier les variétés de blé et d'orge. Nous avons également engagé un biologiste moléculaire des plantes, afin de nous permettre d'offrir des connaissances expertes dans ce domaine.

Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) a tenu la première réunion de son comité consultatif le 29 avril 1997. Le comité a été constitué pour étudier de l'information, en faire l'échange et offrir des conseils relativement aux programmes de recherche du LRG, aux nouvelles tendances du marché et aux résultats de la recherche.

Il me fait grand plaisir de vous présenter ce rapport, lequel sera affiché pour la première fois sur notre site Web. Le rapport fait état de nos activités principales au courant de la dernière année ainsi que des réussites connues en 1997-1998. Vous y trouverez la preuve de notre engagement à l'égard du système d'assurance-qualité, de notre volonté de collaborer avec l'industrie et les producteurs, de notre leadership dans les domaines de la technologie et de la recherche portant sur la qualité du grain ainsi que du soutien que nous accordons à la mise en marché du grain canadien. J'aimerais remercier d'une part tous les employés de la CCG de leur dévouement et de leur travail cette année, et d'autre part l'industrie du grain pour leur collaboration.

Dennis Kennedy

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport annuel de 1997–1998

Réalisations

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Objectifs en matière de ressources humaines

Réalisations supplémentaires

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Renforcer les activités et services principaux

- Normes de qualité du grain
- Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains
- Soutien du marché
- Service à la clientèle

Normes de qualité du grain

Plans	Réalisations
Collaborer avec les scientifiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin d'améliorer les méthodes et d'en concevoir de nouvelles pour évaluer de nouvelles variétés de blé roux de printemps de l'Ouest canadien, de blé dur ambré de l'Ouest canadien, de blé extra fort de printemps de l'Ouest canadien et de blé blanc de printemps Canada Prairie. Grâce à ce travail, on pourra être assuré que la qualité des variétés enregistrées dans ces classes satisfont aux nouvelles exigences des marchés.	En collaboration avec l'Institut international du Canada pour le grain, la Commission canadienne du blé, l'Université du Manitoba et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) : — Élaboration d'un protocole d'évaluation dans le but d'identifier les caractéristiques qualitatives propres à la variété Glenlea dans les lignées de blé CWES à des fins de sélection, et de comprendre pourquoi l'on préfère la variété Glenlea dans la plupart des marchés. En collaboration avec AAC à Swift Current (Saskatchewan) : — Évaluation de lignées à partir de recherches conjointes sur le blé CWAD. À cette fin, on a comparé les résultats obtenus au moyen d'indicateurs reconnus de la force du gluten dans le blé dur (indice de sédimentation SDS, indice de gluten, mixographe et alvéographe), à ceux d'indicateurs non standards (farinographe, extensographe, caractéristiques exigées pour le pétrissage et rendement à la cuisson). En collaboration avec AAC et l'Université du Manitoba : — Étude de l'efficacité des méthodes instrumentales pour évaluer la force du

	gluten dans les variétés de blé dur. — Étude comparative des méthodes instrumentales et des analyses sensorielles pour évaluer la texture des pâtes alimentaires cuites.
Effectuer des études statistiques afin de comprendre la variabilité associée aux grades attribués en se basant sur des caractéristiques identifiées à l'oeil nu.	On attend l'élaboration du programme de surveillance.
Surveiller les opérations d'inspection afin d'assurer l'uniformité des services dans les régions.	Élaboration du programme en cours.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport annuel de 1997-1998

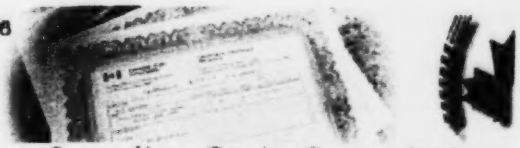

Réalisations

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Objectifs en matière de ressources humaines

Réalisations supplémentaires

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Renforcer les activités et services principaux

- Normes de qualité du grain
- Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains
- Soutien du marché
- Service à la clientèle

Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains

Plans	Réalisations
Ouvrir un nouveau centre de services à Weyburn (Saskatchewan).	Ouverture officielle du Centre de services de Weyburn le 10 octobre 1997.
Mettre sur pied un bureau mobile d'inspection dans les Prairies pour que les services d'inspection soient offerts plus près des producteurs et des intervenants de l'industrie.	Établissement des coûts liés à la prestation de ces services. Étant donné que les coûts sont prohibitifs, nous envisageons d'autres façons d'offrir ces services.
Travailler en collaboration avec les intervenants de l'industrie pour déterminer le niveau et le genre de services d'inspection et de pesée à l'arrivage requis.	À la suite de vastes consultations auprès de l'industrie du grain : — Remplacement de la pesée à l'arrivage par un service de réception des grains le 15 janvier 1998. Le nouveau service, qui est plus perfectionné sur le plan technologique, accorde une importance accrue à la collaboration avec les exploitants de silos terminaux. Le personnel de la CCG continue de surveiller les activités de pesée, d'enquêter sur les problèmes et de résoudre les différends relatifs au poids.

	Tenue régulière de réunions avec des représentants de la Commission canadienne du blé (CCB) et de l'industrie pour déterminer leurs besoins. Détermination de tâches et de données relatives à l'inspection à l'arrivage qui concernent le système de classement et les certificats délivrés aux navires.
Améliorer le processus de chargement des navires pour obtenir des résultats plus constants et fiables	Négociation d'ententes avec deux entreprises de manutention en vrac à Vancouver concernant l'installation de systèmes automatiques d'échantillonnage. Surveillance accrue du chargement des cargaisons. Définitions des termes « uniformité » et « gradation » formulés par un comité se composant de représentants de la *Western Grain Elevator Association*, de la CCB et de la CCG.
Dispenser à *l'Ontario Grain and Feed Association* des services de pesée pour les silos de collecte.	Élaboration d'une proposition dans la Région de Bayport à l'intention de l'*Ontario Grain and Feed Association.*
Offrir des ateliers sur le classement des grains aux associations de producteurs ontariens.	Formation de quelque 200 représentants de l'industrie dans la Région de Bayport.
Étendre notre programme de contrôles phytosanitaires effectués pour l'AAC.	Poursuite d'un projet pilote dans la Région de Bayport. Discussions engagées sur l'extension du programme à la Région des Prairies.
Dispenser nos services de consultation partout dans le monde et concentrer notre attention sur la mise en place de nouveaux projets en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est dans le cadre du programme de Consultation internationale sur les grains (CIG).	Prestation de services de consultation aux pays suivants : — Honduras, Guatemala, El Salvador, Costa Rica et Nicaragua – Projet relié à l'établissement d'une bourse de marchandises régionale. — Uruguay – Projet de deux ans sur la qualité du grain appuyé par l'Agence canadienne de développement international. — Russie – Visite d'étude à Winnipeg à l'intention de représentants du secteur agricole russe.

	— Chine – Projet portant sur l'entreposage du grain tenu à Zhengzhou. Appuyé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). — Chine – Projet portant sur la logistique en matière de transport du grain tenu à Nanjing. Appuyé par la FAO. — Roumanie – Ateliers sur le classement des grains et conseils relatifs à la mise sur pied d'un système de classement des grains en Roumanie. — Érythrée – Examen des problèmes causés par les infestations dans le grain entreposé et recommandations visant à réduire ou à éviter de futures infestations. — Lithuanie – Voyage d'étude au Canada à l'intention des représentants agricoles de la Lithuanie.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

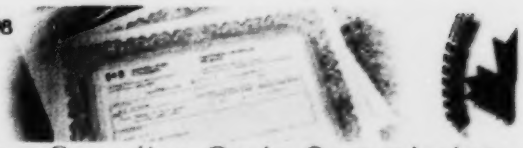

Réalisations

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux
Aider à faire évoluer l'industrie
Objectifs en matière de ressources humaines
Réalisations supplémentaires
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Renforcer les activités et services principaux

- Normes de qualité du grain
- Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains
- Soutien du marché
- Service à la clientèle

Soutien du marché

Plans	Réalisations
Améliorer les moyens employés pour promouvoir l'enquête sur la récolte de manière à déterminer la qualité des récoltes le plus rapidement possible et partager cette information avec les marchands de grains.	Utilisation d'une annonce publicitaire imprimée pour favoriser la participation des producteurs à l'enquête sur la récolte. Le nombre total d'échantillons reçus des producteurs a augmenté de 13 % par rapport à 1996.
Recourir davantage au site Web de la CCG pour diffuser rapidement les données sur la qualité des récoltes, et moins aux publications sur support papier.	Sur le site Web de la CCG : — Publication de fiches techniques sur la teneur en protéines du blé, de l'orge, de l'avoine et du seigle, du 11 septembre au 4 décembre 1997. — Publication des rapports suivants sur la qualité de la récolte de 1997 : Soja Canola de l'Ontario Blé de l'Ontario Canola Orge fourragère et orge à grains nus Graine de lin Moutarde Solin Orge brassicole Blé
Travailler avec la Commission canadienne du blé (CCB) et les	Collaboration avec la CCB, la Manitoba Pool et des entreprises céréalières

manutentionnaires afin d'améliorer nos services.	américaines en vue de faire expédier du grain en passant par le golfe du Mexique. Cinq voyages effectués à des ports de destination afin d'aider les exportateurs à répondre aux plaintes des clients et d'enquêter sur des détails relatifs au chargement et au déchargement des navires. Mise en oeuvre du Service de réception du grain afin de réduire les coûts incombant à l'industrie tout en conservant un service de règlement des différends. Cette mesure a été prise pour répondre à une demande de l'industrie. Examen des responsabilités associées au Certificat Final de la CCG entrepris avec les membres d'un comité de l'industrie composé de représentants de la *Western Grain Elevator Association*, de la CCB et de la CCG. Prestation d'un nombre accru de services d'inspection officiels dans la Région des Prairies pour le grain expédié dans des wagons aux États-Unis et ailleurs au Canada. Traitement d'un nombre accru de demandes pour des services de pesée officiels.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport annuel de 1997–1998

Réalisations

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Objectifs en matière de ressources humaines

Réalisations supplémentaires

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Renforcer les activités et services principaux

- Normes de qualité du grain
- Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains
- Soutien du marché
- Service à la clientèle

Service à la clientèle

Plans	Réalisations
Établir, mettre en oeuvre et diffuser des normes de qualité pour les services dispensés aux clients externes.	Élaboration des normes de service pour toutes les unités et examen de ces normes par la haute direction. On étudie la possibilité de publier ces normes.
Utiliser notre site Web pour diffuser nos publications et permettre aux personnes qui le visitent de faire des recherches dans notre fond documentaire.	Le catalogue de la bibliothèque et certaines publications de la CCG peuvent être consultés à partir du site Web.
Continuer de rencontrer le personnel d'exploitation et les directeurs de silos terminaux et de silos de transbordement afin de déterminer les changements qu'il conviendrait d'apporter aux procédures opérationnelles et de discuter avec eux de leurs préoccupations.	Élaboration et mise en oeuvre d'une politique concernant le grain de l'Est ayant déjà fait l'objet d'une inspection. Rencontres tenues avec les directeurs de silos en vue d'établir un service de réception du grain pour chaque silo. Grades non officiels conférés à des cargaisons de soja transportées par camion à destination de Sorel (Québec).
Améliorer notre système de facturation pour le chargement des navires dans la Région du Pacifique.	Amélioration de la facturation dans la Région du Pacifique pour fournir plus de renseignements aux clients.
Mettre en place un mécanisme de traitement des plaintes afin d'améliorer la prestation de nos services aux producteurs, aux titulaires de licences et aux ministères et organismes	Mise en place d'un mécanisme de traitement des plaintes. La CCG administre un service d'appel sans frais d'interurbain pour les clients

gouvernementaux.	qui souhaitent obtenir des renseignements ou formuler une plainte. Il suffit de composer le 1 800 853-6705
Veiller à ce que les producteurs et autres membres de l'industrie du grain continuent de participer au processus amorcé dans le cadre des discussions sur l'avenir du système d'assurance-qualité pour le blé.	En collaboration avec la CCB : — Rédaction et distribution d'un rapport dans lequel on explique les décisions prises concernant des changements apportés à certaines classes de blé et de ceux que l'on a proposé à l'égard de certaines autres classes

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains.
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport annuel de 1997–1998

Réalisations

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux
Aider à faire évoluer l'industrie
Objectifs en matière de ressources humaines
Réalisations supplémentaires
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Aider à faire évoluer l'industrie

- Lois et règlements
- Recherches sur les grains et technologies connexes
- Technologie de l'information

Lois et règlements

Plans	Réalisations
Entreprendre un examen approfondi de la *Loi sur les grains du Canada*. Nous consulterons les producteurs et les autres intervenants de l'industrie.	Projet reporté
Présenter un projet de loi visant à modifier la *Loi sur les grains du Canada* afin d'instituer un régime d'octroi de licences et de garanties distinct pour les cultures spéciales. Le régime comprendra un système d'agrément obligatoire à frais raisonnables pour les négociants en cultures spéciales et un régime facultatif d'assurance contre les risques financé par les producteurs. La rédaction de ce projet de loi a été entreprise en 1996 et elle se poursuit. Nous prévoyons que le projet sera déposé et adopté en 1997-1998.	Dépôt en décembre 1997 du projet de loi C-26, *Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire et abrogeant la Loi sur les marchés de grain à terme.* Le projet de loi a fait l'objet d'une deuxième lecture en mars 1998.
Abroger la *Loi sur les marchés de grain à terme* et transférer le pouvoir de surveillance de la CCG sur la Bourse de marchandises de Winnipeg à la Commission des valeurs mobilières du Manitoba.	Dépôt du projet de loi C-26, *Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire et abrogeant la Loi sur les marchés de grain à terme.* Le projet de loi a fait l'objet d'une deuxième lecture en mars

1998.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains.
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport annuel de 1997–1998

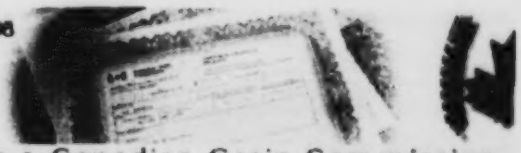

Réalisations

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Objectifs en matière de ressources humaines

Réalisations supplémentaires

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Aider à faire évoluer l'industrie

- Lois et règlements
- Recherches sur les grains et technologies connexes
- Technologie de l'information

Recherches sur les grains et technologies connexes

Plans	Réalisations
Faire des recherches sur des façons nouvelles d'utiliser l'analyse d'image numérique et la spectroscopie dans le proche infrarouge comme complément au système de classement à l'oeil nu.	Mise au point d'une technique d'analyse d'images qui permet d'estimer la quantité de grains vitreux durs (HVK) dans le blé dur. Mise au point de techniques d'étalonnage dans le proche infrarouge qui font appel à l'analyse discriminante et à l'étalonnage du plus proche voisin afin de permettre l'identification de classes de blé selon la valeur fonctionnelle. Utilisation de techniques d'analyse dans le proche infrarouge pour prédire l'indice de chute, qui donne une indication des dommages causés par la germination.
Poursuivre les recherches en vue de découvrir de meilleures méthodes pour identifier de nouvelles variétés de blé et d'orge.	Embauche d'un chercheur en biologie moléculaire des plantes afin d'accélérer la mise au point de techniques d'analyse de l'ADN pour l'identification des variétés. Élaboration d'un catalogue d'empreintes génétiques pour toutes les variétés d'orge enregistrées, au moyen de polymorphismes d'ADN microsatellite.

Perfectionner l'application de la photographie digitale à la production des guides photographiques destinés aux inspecteurs de la CCG et aux inspecteurs de l'industrie.	Élaboration d'un guide de classement visuel pour l'avoine. Élaboration d'un manuel d'identification des variétés pour l'orge de l'Ouest du Canada.
Poursuivre les recherches sur les nouvelles méthodes de transformation et sur l'incidence de ces dernières en ce qui concerne la qualité du grain.	Projet entrepris pour étudier l'effet des ingrédients, des conditions de transformation et des propriétés de la farine sur la qualité des pains à fort volume produits à partir de pâte gelée. Le projet a également pour but d'optimiser le rendement de la farine de blé du Canada dans la préparation de ces produits. En collaboration avec Asahi Denka Kogyo, fabricant japonais de produits chimiques : — Étude de l'incidence du niveau de monoglycéride sur la préparation du pain, la qualité du pain et la texture de la mie pendant l'entreposage. On a mis l'accent sur le rendement de la farine du blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS).
Une fois par année, réunir le Comité consultatif du Laboratoire de recherches sur les grains (LRG).	Réunion initiale du comité consultatif du LRG tenue à Winnipeg, le 29 avril 1997. Le comité réunit 18 chercheurs, négociants et spécialistes de la transformation du grain représentant une vaste gamme d'intervenants du secteur privé, des milieux universitaires et des gouvernements qui profitent des recherches du

LRG.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport annuel de 1997–1998

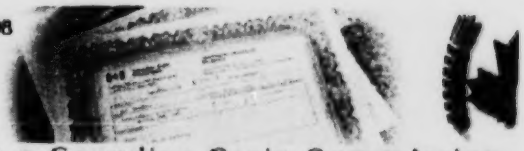

Réalisations

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Objectifs en matière de ressources humaines

Réalisations supplémentaires

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Aider à faire évoluer l'industrie

- Lois et règlements
- Recherches sur les grains et technologies connexes
- Technologie de l'information

Technologie de l'information

Plans	Réalisations
Offrir le logiciel du Système de comptabilisation des stocks de grains (GIAS) aux exploitants de silos de transbordement dans la Région de l'Est et la Région de Bayport ainsi qu'à d'autres clients, canadiens et étrangers. Le GIAS est un système informatisé de comptabilisation des stocks de grains. Il vient remplacer le système papier-crayon que l'on utilisait auparavant pour suivre le mouvement du grain à partir du moment où celui-ci entrait dans un silo terminal jusqu'au moment où il en sortait.	Tenue d'une réunion initiale avec des entreprises des Régions de Bayport et de l'Est. Deuxième réunion annulée en raison du mauvais temps dans la région de Montréal
À toutes les heures, fournir des données aux compagnies ferroviaires sur le déchargement de wagons aux silos terminaux de manière à ce que ces dernières puissent procéder plus rapidement à la réaffectation des wagons.	Projet terminé pour l'une des principales compagnies ferroviaires et concept discuté avec des représentants d'une autre importante compagnie ferroviaire.
Informatiser notre processus d'octroi de licences afin de l'accélérer.	Automatisation de la section d'octroi des licences.
Produire, sur support électronique, des versions personnalisées de la publication *Silos à grains au Canada.*	Projet reporté
Continuer d'automatiser les procédures de prélèvement des	Services de développement de logiciels offerts au secteur de normalisation des

échantillons qui sont utilisés pour la constitution d'échantillons-types primaires et d'échantillons-types d'exportation.	grains des Services à l'industrie afin d'améliorer les méthodes utilisées pour faire l'inventaire des grains et des échantillons, et pour préparer la documentation relative à l'élaboration de normes visant les grains.
Automatiser la filière que suivent les échantillons soumis pour analyse au LRG.	Installation d'un système informatique de pointe pour le traitement de toutes les données sur la qualité du blé produites en laboratoire pour l'enquête sur la récolte de 1997.
Informatiser le système de facturation des services d'inspection des échantillons dans la Région de Bayport.	Projet reporté
Continuer de développer des logiciels pour le chargement des navires.	En cours

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport annuel de 1997-1998

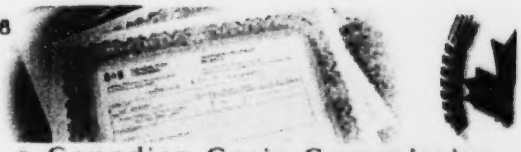

Réalisations

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Objectifs en matière de ressources humaines

Réalisations supplémentaires

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Objectifs en matière de ressources humaines

Plans	Réalisations
Nous offrirons de la formation aux employés et aux cadres dans le domaine de la gestion de la diversité et du changement. Nous poursuivrons nos efforts pour assurer l'égalité d'accès à l'emploi, favoriser l'absence de discrimination dans le milieu de travail et créer des équipes de travail représentatives des collectivités dans lesquelles nous exerçons notre activité.	Embauche d'employés à l'échelle locale, notamment de femmes, pour les activités de pesée à Churchill. Embauche d'employés issus de divers groupes qui font partie de la collectivité de la Région du Pacifique. Atelier portant sur les principes de base d'un milieu de travail axé sur la collaboration offert à de nombreux employés de la CCG. Le plan d'équité en matière d'emploi de la CCG décrit les mesures à prendre pour assurer l'égalité d'accès à l'emploi. Les mesures de dotation appuient les objectifs de la CCG d'équité en matière d'emploi.
Pour sensibiliser notre effectif à la question de l'équité en matière d'emploi, le comité pour l'équité en emploi organisera au moins une activité de sensibilisation pour chacun des groupes cibles. Le comité établira un mécanisme pour transmettre de l'information aux bureaux régionaux des Services à l'industrie. Il produira par ailleurs une brochure à l'intention de l'ensemble du personnel.	Création d'un comité directeur national et de comités d'équité en matière d'emploi dans chaque région afin d'assurer la communication efficace des renseignements relatifs à l'équité en matière d'emploi. Publication et distribution d'une brochure sur l'équité en matière d'emploi au sein de la CCG à tous les employés. Au siège social : — Tenue de séances de sensibilisation pour chacun des groupes cibles d'équité en matière d'emploi. — Tenue d'une discussion entre experts portant sur les femmes en sciences.
La CCG donnera de la formation	Formation du personnel dans diverses

aux employés spécialisés dans la pesée afin qu'ils puissent s'acquitter des tâches de ceux qui travaillent dans le domaine des inspections, et inversement.	autres fonctions, dans les Régions de l'Est, de Thunder Bay et des Prairies, ainsi qu'à Prince Rupert.
Nous favoriserons l'ouverture dans la communication entre les représentants syndicaux et la direction. Nous organiserons des rencontres patronales-syndicales semestrielles auxquelles assisteront des représentants de toutes les régions.	Tenue de trois réunions du comité patronal-syndical. Des représentants nationaux du syndicat et de la direction y ont participé.
Nous offrons de la formation dans les domaines suivants : — Comment gérer le rendement. — Comment communiquer de façon positive. — Comment tenir des réunions efficaces où tous les employés ont l'occasion de participer.	Tenue d'ateliers de formation en leadership portant sur les sujets suivants : *— Établir des attentes relatives au rendement* *— Offrir et recevoir de la rétroaction positive* *— Résoudre des conflits d'équipe*
Nous examinons différents moyens pouvant être pris pour mieux évaluer le rendement du personnel.	Mise sur pied d'un comité pour élaborer de nouvelles évaluations de rendement. Mise en oeuvre d'un projet pilote au sein de la division des Services à l'industrie en 1998- 1999.
Nous allons développer notre programme de sécurité au travail. En collaboration avec l'agent de sécurité au travail, des comités de sécurité exerceront une surveillance sur les conditions de travail. L'agent de sécurité évaluera par ailleurs les besoins auxquels le programme devrait répondre. Nous nous proposons, entre autres, de créer un réseau national de sécurité afin d'accroître la formation dans le domaine de la sécurité et les programmes de prévention des pertes dans les régions.	Établissement d'un réseau national de sécurité composé de représentants de chaque région. Des évaluations des risques ont donné lieu à plusieurs nouveaux programmes de sécurité.
Pour s'assurer que son personnel continuera de posséder les compétences dont elle a besoin à long terme, la Commission a lancé	Progrès importants réalisés au chapitre de l'élaboration d'un plan de relève. Identification des compétences

un programme de planification de la relève. Dans le cadre de ce programme, on définira les compétences essentielles que doit posséder la CCG et l'on établira des plans afin de les enrichir sans cesse.	essentielles Acceptation de la proposition relative à la mise en oeuvre d'un cadre de planification de la relève. La prochaine étape consiste à élaborer et à mettre en oeuvre un projet-pilote en 1998-1999.
La CCG tâchera de réduire les effets qu'ont sur le personnel les variations de la charge de travail	En divers endroits, des employés ont été touchés par les fluctuations du volume des grains. — Parmi les mesures qui ont permis d'éviter les périodes hors service non rémunérées, on compte ce qui suit : utilisation de congés annuels ou compensatoires, possibilités de formation, affectations à d'autres endroits ou à des projets spéciaux.
La Commission effectuera un deuxième sondage sur les compétences en gestion afin d'évaluer les progrès faits à cet égard.	Tenue d'un deuxième sondage au siège et dans toutes les régions.
Nous mettrons en oeuvre un programme d'orientation des employés.	Publication du *Guide des employés de la CCG* et distribution de celle-ci à tout le personnel (copie papier et par le biais du site Web) Tenue de visites guidées du siège social et de séances d'information portant sur les avantages sociaux offerts aux employés.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Réalisations

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Objectifs en matière de ressources humaines

Réalisations supplémentaires

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Réalisations supplémentaires

Plans	Réalisations
	Élaboration et mise en oeuvre d'une politique concernant les services offerts aux utilisateurs ne détenant pas de licence.

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

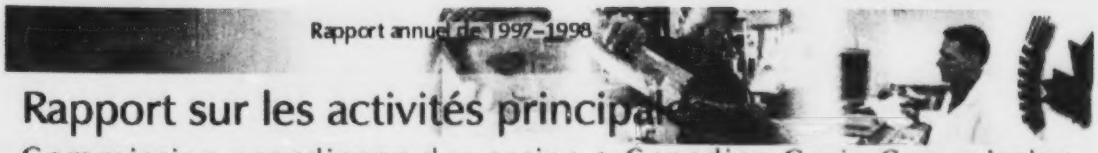

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Rapport sur les activités principales
Du 1er avril 1997 au 31 mars 1998

Chaque jour, le travail du personnel de la CCG effectué dans les laboratoires, les comptoirs de classement et les silos terminaux, aux ordinateurs et aux bureaux de réception, valorise l'industrie céréalière. Nous sommes chargés d'offrir des services d'assurance-qualité et d'assurance-quantité. Appuyée par l'expertise de son personnel, son engagement à l'égard du régime d'assurance-qualité et son effort au chapitre de la prestation de services adaptés à la clientèle, la CCG est en mesure de relever les défis. Nous vous présentons un rapport sur nos activités principales.

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Normes de qualité du grain

- Définition et application des normes de classement
- Modification des grades de grain pour répondre aux besoins des clients
- Évaluation des lignées créés par les sélectionneurs

Définition et application des normes de classement

C'est la CCG qui établit les normes de classement. Au Canada, nous appliquons deux catégories de normes, soit les normes primaires et les normes d'exportation, au grain exporté en grande quantité. Dans le cas des grains dont on n'exporte que des quantités réduites, on n'applique que les normes primaires au point d'entrée dans le réseau de manutention ainsi qu'au point d'exportation (silos terminaux et de transbordement agréés). Les normes et les caractéristiques primaires sont des critères de qualité appliqués au grain livré aux silos primaires et terminaux. On les applique également aux silos de transbordement lorsque le grain n'a pas été préalablement inspecté et a été acheminé directement des Prairies, ou lorsque le grain est destiné à l'exportation mais les normes d'exportation n'ont pas encore été établies. Les caractéristiques et les normes d'exportation sont des critères de qualité visant le grain exporté par l'entremise des silos terminaux et de transbordement agréés.

Les grades sont attribués en fonction de caractéristiques visuelles de la qualité du grain. Certaines caractéristiques visuelles peuvent être établies objectivement mais d'autres prêtent à une certaine subjectivité.

Les échantillons-types témoignent des conditions de la saison de croissance. Chaque année, la CCG constitue des échantillons-types primaires et d'exportation qui servent d'outils visuels de classement du grain. Le LRG effectue des analyses sur les échantillons afin de vérifier si les grades ont le même comportement à la transformation d'une année à l'autre. La validité de notre système de classement visuel est accrue grâce à ces analyses scientifiques.

Les échantillons-types primaires montrent la qualité visuelle minimum des grades. Les inspecteurs de la CCG ainsi que leurs homologues du secteur privé s'en servent comme outils visuels au classement. Les échantillons-types d'exportation montrent la qualité visuelle minimum du grain destiné à l'exportation et chargé depuis les silos terminaux et de transbordement agréés.

En janvier 1998, les Services à l'industrie ont analysé 1 560 échantillons de lignées de sélectionneurs au cours d'essais coopératifs portant sur l'aspect des grains.

En vertu de la *Loi sur les grains du Canada*, les Comités de normalisation des grains de l'Est et de l'Ouest sont chargés d'examiner les échantillons-types constitués par la CCG. Après que les Comités de normalisation des grains ont fait leurs recommandations, la CCG établit les échantillons-types pour la campagne.

La CCG modifie l'échantillon-type d'orge à des fins générales en ce qui a trait à la teneur en matières étrangères.

Le 1er août 1997, la CCG a réduit les seuils de tolérance concernant les matières étrangères présentes dans les grades d'orge à des fins générales livrés aux silos primaires. Les changements ont été recommandés par le Comité de normalisation des grains de l'Ouest afin d'accroître la valeur marchande de l'orge à des fins générales et de permettre aux silos terminaux d'en assurer l'approvisionnement.

Les spécialistes des Services à l'industrie font appel à leurs connaissances sur le grain et à leur longue expérience pour constituer des échantillons-types.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Normes de qualité du grain

- Définition et application des normes de classement
- Modification des grades de grain pour répondre aux besoins des clients
- Évaluation des lignées créés par les sélectionneurs

Modification des grades de grain pour répondre aux besoins des clients

Au Canada, les grades de grain sont déterminés par les qualités que recherchent les clients. Il faut revoir les grades régulièrement selon les besoins changeants des clients. En vertu de la *Loi sur les grains du Canada*, les Comités de normalisation des grains de l'Est et de l'Ouest discutent des caractéristiques relatives aux grades de grain et aux échantillons-types de chaque classe et grade de grain et fait des recommandations. Une fois que les Comités ont recommandé des modifications, elles sont soumises à l'approbation de la CCG. Si la CCG approuve les modifications, elles sont publiées dans la *Gazette du Canada* à titre de règlement.

Rick Michta, coordonnateur des programmes d'inspection, fait un exposé sur une proposition de changement de grade au Comité de normalisation des grains de l'Ouest.

Réduction de la teneur en eau admissible de l'orge extra.

Le 1er août 1997, à la recommandation du Comité de normalisation des grains de l'Ouest, la CCG a réduit la teneur en eau

maximale des grades secs d'orge extra. La teneur en eau maximale est passée de 14 % à 13,5 %.

Les acheteurs d'orge brassicole canadienne se disent très satisfaits de la qualité de notre orge mais lui reprochent sa forte teneur en eau comparativement à celle de l'orge américaine et australienne. La réduction vise à aider les vendeurs en alignant la teneur en eau normalisée de l'orge brassicole du Canada sur les exigences du marché international. On exige habituellement un taux d'humidité de 13,5 % sur le marché international.

La germination étant une étape essentielle du maltage, les malteries recherchent une orge brassicole présentant des taux de germination élevés. L'orge brassicole respire beaucoup pendant le stockage. Or, une forte teneur en eau accroît le taux de respiration et peut réduire le pouvoir germinatif. L'orge ayant une teneur en eau réduite a de meilleures chances de conserver son pouvoir germinatif au stockage.

À la suite de cette réduction de la teneur en eau maximale, il y a moins de chances qu'une malterie ou un exportateur rejette les expéditions d'un producteur en raison d'un faible taux de germination.

Dennis Langrell, chimiste, utilise un appareil à rayonnement dans le proche infrarouge pour déterminer la teneur en eau et en protéines dans de l'orge.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Normes de qualité du grain

• Définition et application des normes de classement
• Modification des grades de grain pour répondre aux besoins des clients
• Évaluation des lignées créés par les sélectionneurs

Évaluation des lignées créés par les sélectionneurs

L'avantage qualitatif que présente le grain canadien sur le marché réside d'abord dans la création de nouvelles lignées. Avant que l'on ne distribue une nouvelle variété aux agriculteurs, on doit s'assurer que la variété répond aux normes en matière de qualité à la transformation, de rendement agronomique et de résistance aux maladies, ainsi qu'à des exigences visant les caractéristiques des grains. La CCG participe à la sélection de nouvelles variétés en évaluant les caractéristiques des grains et la qualité à la transformation des lignées mises au point par les sélectionneurs.

Dans le réseau de manutention en vrac du Canada, le grain est trié en classes et en grades. Ainsi, plusieurs classes de blé, se distinguant visuellement l'une de l'autre, sont vendues depuis des points situés au sein du réseau de manutention. On peut ajouter de nouvelles variétés à une classe si celles-ci :

- respectent les normes en matière de qualité, de rendement et de résistance aux maladies;
- ressemblent morphologiquement aux autres variétés déjà présentes dans la classe et se distinguent visuellement des variétés des autres classes.

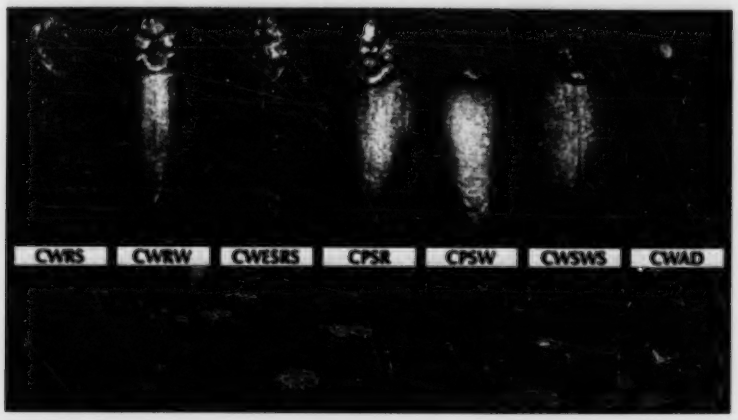

Aux fins de sélection des végétaux, on effectue plusieurs croisements tout en écartant les descendants présentant des caractéristiques non désirées et en croisant les sujets possédant les caractéristiques recherchées. Celles-ci se rapportent au rendement agronomique, à la résistance aux maladies et à la qualité. Dans bien des cas, il faut, à partir du premier croisement, produire plus de douze générations pour aboutir à la distribution d'une nouvelle variété.

Les lignées qui parviennent aux dernières étapes de ce processus sont soumises à des analyses nationales conjointes qui permettent de les évaluer à la lumière de la performance des variétés témoins dans tout le Canada. Les données obtenues des analyses sont examinées par le Comité de recommandation des inscriptions au catalogue du grain des Prairies (CRICGP) ou par d'autres comités approuvés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). La CCG assure une présence au sein de ces comités et occupe un rôle clé dans l'évaluation des caractéristiques des grains et de la qualité des lignées.

Les Services à l'industrie évaluent l'apparence des grains dans le cadre d'essais coopératifs. Le personnel examine la taille, la couleur, le germe et d'autres caractéristiques visuelles des graines. Les employés aident aussi les sélectionneurs en examinant les lignées aux premières étapes de la sélection pour éliminer les lignées qui ne répondent pas aux exigences en matière d'apparence des grains

Le LRG évalue également la qualité des lignées de blé et d'orge dans le cadre des essais coopératifs. Les essais portent sur la qualité meunière et boulangère, la qualité des nouilles et des pâtes, la qualité maltière de l'orge et la qualité des grains fourragers. Le LRG se charge aussi de gérer le processus d'enregistrement des laboratoires qui envoient des données au comité sur le canola. En 1997-1998, le LRG a évalué 172 lignées avancées de blé. Les lignées, qui se divisaient en sept classes de blé, ont été cultivées dans le cadre de neuf essais coopératifs menés dans l'Ouest canadien.

Outre leur participation au processus d'enregistrement des nouvelles lignées, les inspecteurs des Services à l'industrie et les scientifiques du LRG travaillent avec les comités d'évaluation et font des recommandations aux sélectionneurs concernant les qualités recherchées chez les nouvelles variétés. Les recommandations se font à partir des changements apportés aux processus de transformation au pays et à l'étranger. Nos activités de soutien à la commercialisation nous

permettent de nous tenir au courant de ces changements.

Rollie Desjardins, technologue en mouture, prépare un échantillon d'essai coopératif pour fins de mouture au moulin pilote du LRG.

Points saillants de la participation de la CCG à la réunion du CRICGP de 1998.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains

• Huit centres de services...et ce n'est pas fini
• Délivrance de certificats pour les cargaisons de wagons
• Délivrance de certificats pour les expéditions de grain
• Attestation de salubrité
• Surveillance des cargaisons pour répondre aux préoccupations des clients
• Délivrance de certificats garantissant la salubrité du grain exporté

Huit centres de service...et ce n'est pas fini

Le dernier centre de services de la CCG dans les Prairies est situé à Weyburn en Saskatchewan.

Le centre a ouvert ses portes le 10 octobre 1997. Deux employés de la CCG y servent des clients qui habitent dans un rayon de 100 kilomètres du centre.

Dan Blunt est superviseur des opérations au centre de services de la CCG à Weyburn, en Saskatchewan.

Les changements apportés à la manutention du grain dans les Prairies ont fait croître la demande de services d'assurance-qualité et de conseils judicieux sur la qualité du grain, et ce, dès l'entrée du grain dans le réseau de manutention. La CCG gère huit centres de services dans les Prairies afin de pouvoir offrir ses connaissances expertes aux producteurs et aux exploitants de silos primaires. Les centres de services de la CCG offrent des renseignements pertinents et précis aux clients sur la qualité du grain. Parmi les services offerts aux producteurs, aux transformateurs et aux exploitants de silos primaires et d'usines de nettoyage de semences, citons l'inspection officielle et non officielle, la pesée, la délivrance de certificats, la détermination de la teneur en protéines et en eau, et le lancement du processus de réinspection.

Dan Blunt, en train de déterminer le grade d'un échantillon de pois.

Le personnel de la CCG inspecte le grain pour en déterminer le grade, le taux d'impuretés et la teneur en eau, et pour déceler les infestations. Il peut aussi déterminer la teneur en protéines des échantillons de blé. Le personnel règle les différends lorsque l'exploitant de silo primaire et le producteur ne s'entendent pas sur le grade, le taux d'impuretés ou la teneur en eau du grain livré au silo. Ce service porte la mention « sous réserve de détermination du grade et du taux d'impuretés par l'inspecteur ».

Les services de classement et d'échantillonnage officiels, ainsi que les analyses officielles portant sur les impuretés et la teneur en eau, sont offerts sur les lieux lors du chargement. Les inspecteurs de la CCG peuvent également, à la demande d'un client, effectuer des analyses sur les échantillons pour déterminer des facteurs particuliers.

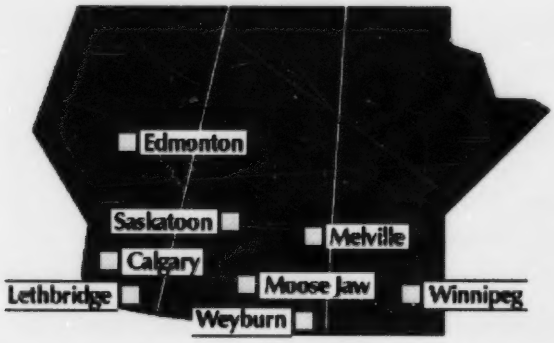

Carte des Prairies sur laquelle figure huit centres de services

Les services d'inspection officiels...

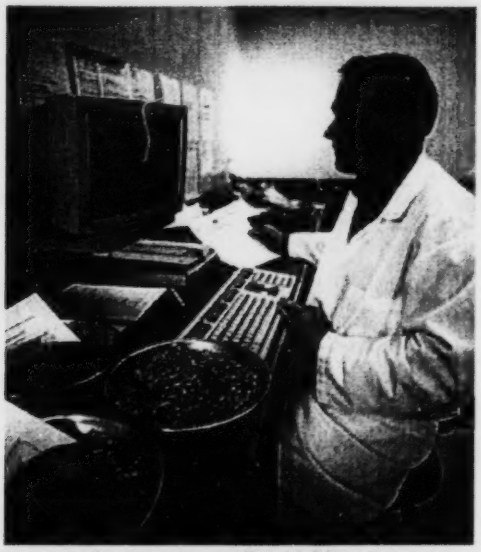

Les renseignements que Ray Holden, inspecteur adjoint, enregistre à partir des échantillons reçus au centre de services de Winnipeg servent à suivre le cheminement de l'échantillon et à établir la facture.

Déménagement du centre de services de Winnipeg et planification de l'ouverture du centre de services de Brandon.

Le 12 janvier 1998, le centre de services de Winnipeg, dont les bureaux étaient situés au centre-ville, a déménagé. Les producteurs ont maintenant plus facilement accès aux nouveaux locaux et les employés de la CCG spécialisés dans l'inspection disposent d'une salle où ils pourront donner des ateliers d'inspection et de classement.

En 1997-1998, nous avons commencé à planifier l'ouverture d'un centre de services à Brandon au Manitoba prévue pour 1998-1999.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

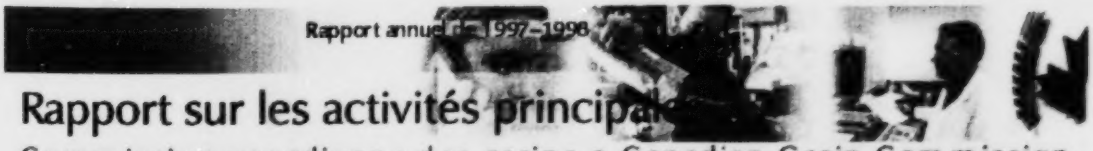

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Services dans le domaine de l'assurance-qual et de l'assurance-quantité des grains

• Huit centres de services...et ce n'est pas fini
• Délivrance de certificats pour les cargaisons de wagons
• Délivrance de certificats pour les expéditions de grain
• Attestation de salubrité
• Surveillance des cargaisons pour répondre aux préoccupations des clients
• Délivrance de certificats garantissant la salubrité du grain exporté

Délivrance de certificats pour les cargaisons de wagons

La garantie offerte par le Canada au chapitre de la qualité repose en partie sur notre expertise dans les domaines de l'inspection visuelle et des analyses en laboratoire. Lorsque le grain arrive aux silos terminaux agréés, le personnel de la CCG :

- inspecte les wagons pour déceler les pertes éventuelles dues aux fuites ou aux dégâts;
- prend en note le contenu de chaque wagon;
- surveille la pesée;
- prélève des échantillons, inspecte le grain de chaque wagon et lui attribue un grade;
- gère, au besoin, le régime de classement selon la teneur en protéines;
- gère le Système de comptabilisation des stocks de grains;
- surveille le traitement du grain, tel que le séchage, le nettoyage et la fumigation;
- ordonne aux employés des silos terminaux de mettre à part le grain d'un wagon soupçonné d'être contaminé en raison d'une odeur de produits chimiques ou de la présence de grains tachés ou de matières étrangères;
- effectue des analyses sur les parcelles suspectes afin d'identifier les produits chimiques;
- donne des instructions sur la façon de traiter les wagonnées de grain suspect.

Les inspecteurs de la CCG effectuent l'inspection visuelle à l'arrivage de tous les wagons chargés de grain pour dépister les infestations d'insectes. Ils prélèvent des échantillons de 15 à 20 % des wagons et effectuent des analyses au moyen de la technique d'extraction à l'entonnoir Berlese. Le tableau ci-dessous indique que le nombre d'échantillons analysés en 1997-1998 a augmenté par rapport à la campagne précédente. Cette augmentation est due à deux facteurs : le taux d'échantillonnage a dépassé 15 % et le volume de grain expédié en 1997-1998 était supérieur à celui enregistré à la campagne précédente.

Nombre d'échantillons analysés par la Section d'entomologie in 1996-1997 et en 1997-1998	
Campagnes	Nombre d'échantillons
Du 1er avril 1997 au 31 mars 1998	21 020
Du 1er avril 1996 au 31 mars 1997	15 068

Moyenne quinquennale du 1er avril 1992 au 31 mars 1997	15 370

La CCG offre un Service de réception des grains.

Le 15 janvier 1998, la CCG a commencé à offrir un nouveau service aux silos terminaux pour résoudre les différends relatifs au poids, à savoir le Service de réception des grains. Ce service comprend les enquêtes sur les problèmes, le règlement des différends relatifs au poids et le contrôle périodique des processus de pesée. Le service, qui remplace la pesée à l'arrivage, s'appuie sur les nouvelles technologies et accorde plus d'importance à la coopération avec les exploitants de silos terminaux. En effet, le service permet de tenir compte des besoins de ces derniers tout en protégeant les intérêts des expéditeurs et des producteurs.

La technologie utilisée pour le Service de réception des grains a entraîné une baisse de 60 % des frais perçus pour la pesée à l'arrivage. Les frais du service sont ainsi passés de 14,75 $ à 5,90 $ le wagon.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains

- Huit centres de services...et ce n'est pas fini
- Délivrance de certificats pour les cargaisons de wagons
- Délivrance de certificats pour les expéditions de grain
- Attestation de salubrité
- Surveillance des cargaisons pour répondre aux préoccupations des clients
- Délivrance de certificats garantissant la salubrité du grain exporté

Délivrance de certificats pour les expéditions de grain

Lorsqu'une expédition de grain quitte un silo terminal ou de transbordement, on effectue les procédures suivantes : pesée, échantillonnage régulier, inspection, attribution de grade et dépistage des infestations. Le personnel prend en note tous les renseignements obtenus au cours de ces procédures. Le Certificat Final délivré à chaque expédition de grain destinée à l'exportation constitue la garantie offerte par la CCG quant au grade et au poids. Lorsque l'acheteur demande des renseignements autres que ceux portant sur le grade et le poids, nous délivrons un certificat attestant la qualité.

Le Certificat Final

En 1997-1998, la CCG a délivré :

- des Certificats Finaux pour 3 418 expéditions destinées à l'exportation;
- des certificats attestant la qualité de 327 expéditions destinées à

l'exportation;

- 1 019 certificats pour du grain provenant de l'étranger et destiné au Canada.

La CCG étudie des méthodes de détection et d'analyse des infestations.

La CCG étudie des techniques qui pourraient réduire, au chargement, le temps nécessaire à l'analyse des échantillons de grain pour déceler les infestations d'insectes. L'une de ces techniques fait appel au rayon du proche infrarouge et à l'analyse d'images. Le proche infrarouge permet de détecter les insectes situés à l'intérieur du grain et l'analyse d'images révèle les insectes situés à l'extérieur du grain. La CCG poursuivra son examen en 1998-1999.

---

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains

• Huit centres de services...et ce n'est pas fini
• Délivrance de certificats pour les cargaisons de wagons
• Délivrance de certificats pour les expéditions de grain
• Attestation de salubrité
• Surveillance des cargaisons pour répondre aux préoccupations des clients
• Délivrance de certificats garantissant la salubrité du grain exporté

Attestation de salubrité

Lorsque le grain est chargé dans les navires, on en prélève des échantillons qui sont envoyés au LRG à Winnipeg, où l'on effectue des analyses portant sur une vaste gamme de résidus de pesticides, de mycotoxines et d'éléments toxiques. Les résultats de ces analyses alimentent une base de données qui sert à l'émission des attestations visant ces substances. Le contrôle des expéditions du grain s'effectue continuellement, ce qui nous permet d'attester la salubrité du grain canadien et l'absence de teneurs inacceptables de résidus de pesticides et de mycotoxines. Ce programme de contrôle de la salubrité est avantageux sur deux plans : *primo*, les vendeurs peuvent garantir aux acheteurs que le grain canadien répond aux normes en matière de salubrité du pays destinataire; *secundo*, le Canada est en mesure de fournir des documents officiels sur la salubrité du grain lorsque ceux-ci sont exigés dans les conditions de vente.

Nous effectuons des analyses pour détecter des éléments traces depuis 1992. Eugene Gawalko, chimiste, charge un spectrophotomètre d'absorption atomique, appareil utilisé pour ce type d'analyse.

Le nombre d'acheteurs exigeant des attestations portant sur les résidus et les composés chimiques naturels augmente, de même que la liste des substances. Chaque année, le LRG élabore un plan de contrôle de la salubrité du grain pour répondre aux besoins changeants du marché.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

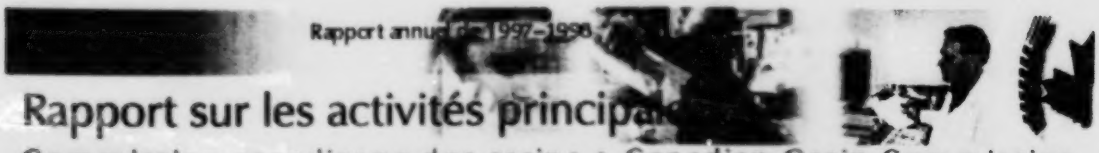

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English
déf. haut

Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains

- Huit centres de services...et ce n'est pas fini
- Délivrance de certificats pour les cargaisons de wagons
- Délivrance de certificats pour les expéditions de grain
- Attestation de salubrité
- Surveillance des cargaisons pour répondre aux préoccupations des clients
- Délivrance de certificats garantissant la salubrité du grain exporté

Surveillance des cargaisons pour répondre aux préoccupations des clients

La CCG mène des enquêtes pour donner suite aux inquiétudes des clients concernant la qualité ou la quantité des exportations de grain canadien. Nos enquêtes peuvent comporter les activités suivantes :

- examen des échantillons officiels prélevés au chargement et de la documentation;
- analyses poussées en laboratoire des échantillons de cargaisons;
- inspections sur les lieux du déchargement;
- visite chez les transformateurs afin de saisir leurs préoccupations et de proposer des mesures correctrices

---

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains

- Huit centres de services...et ce n'est pas fini
- Délivrance de certificats pour les cargaisons de wagons
- Délivrance de certificats pour les expéditions de grain
- Attestation de salubrité
- Surveillance des cargaisons pour répondre aux préoccupations des clients
- Délivrance de certificats garantissant la salubrité du grain exporté

Délivrance de certificats garantissant la salubrité du grain exporté

Certains clients demandent à la CCG de certifier la salubrité du grain destiné à l'exportation. Or, les renseignements recherchés ne sont pas fournis dans le cadre de la surveillance ordinaire des cargaisons. Dans ces cas-là, la CCG délivre des certificats pour attester que les expéditions respectent pleinement les modalités visant les substances toxiques précisées dans les contrats de vente. La CCG émet, à la demande des vendeurs et des acheteurs, des certificats attestant l'absence de mycotoxines et de résidus de pesticides. En 1997-1998, la CCG a délivré des certificats visant les résidus de pesticides à des acheteurs japonais et britanniques. Nous avons fait des analyses portant sur les mycotoxines sur du blé destiné à l'Inde, ainsi que des analyses sur les résidus de pesticides sur le blé meunier destiné à la Corée du Sud.

Délivrance de certificats pour les cargaisons destinées au Japon : 19 analyses portant sur 81 substances.

Le LRG a effectué 19 analyses distinctes portant sur 81 substances, et ce, pour chaque cargaison de blé expédiée au Japon. La CCG a conclu une entente avec l'association des importateurs de grain du Japon. Il faut prévoir 16 jours depuis le chargement du navire jusqu'à son arrivée au Japon pour effectuer toutes les analyses nécessaires à la délivrance des certificats.

Daniel Bockru, technicien, prépare un échantillon en vue d'une analyse de résidus en se servant d'un évaporateur rotatif pour concentrer un solvant organique.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

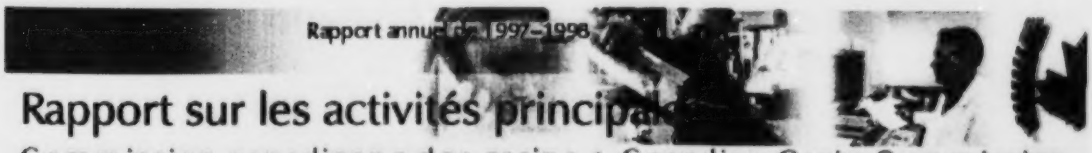

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Octroi de licences aux sociétés céréalières

La CCG délivre cinq catégories de licences aux destinataires suivants :

- silos primaires;
- silos de transformation;
- silos terminaux;
- silos de transbordement;
- négociants en grains.

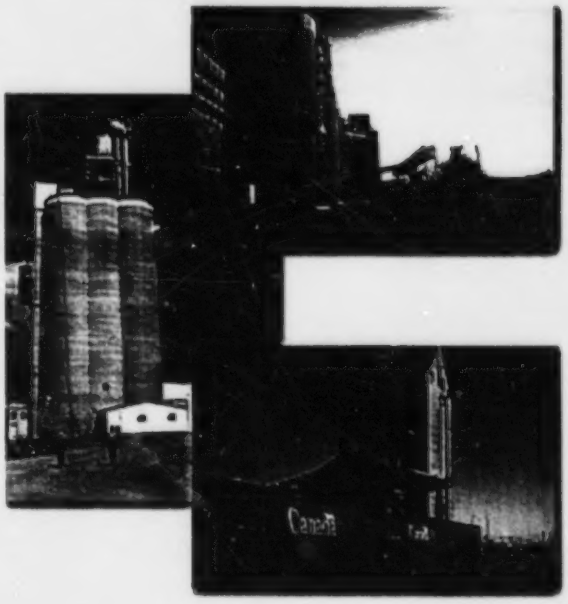

L'octroi de licences permet de s'assurer que les sociétés céréalières respectent leurs obligations financières envers les producteurs et que les producteurs recevront leurs paiements dans les délais les plus brefs si un titulaire de licence ne répond pas à ses obligations. Seuls les négociants en grains titulaires de licence peuvent utiliser les noms de grade prévus par la *Loi sur les grains du Canada* pour effectuer des opérations avec les producteurs.

La CCG effectue la vérification des obligations des titulaires de licence envers les producteurs. Les titulaires de licences doivent déclarer tous les mois les sommes dues aux producteurs. Après avoir examiné ces déclarations, il se peut que nous demandions à un titulaire de licence d'augmenter la somme offerte à titre de garantie. Outre cette

vérification, nous enquêtons sur les plaintes des producteurs concernant les paiements. Nous surveillons également les titulaires de licence pour nous assurer que leurs balances et équipement de pesée sont conformes aux exigences et que leurs polices d'assurance contre les incendies et les dommages offrent une couverture adéquate.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

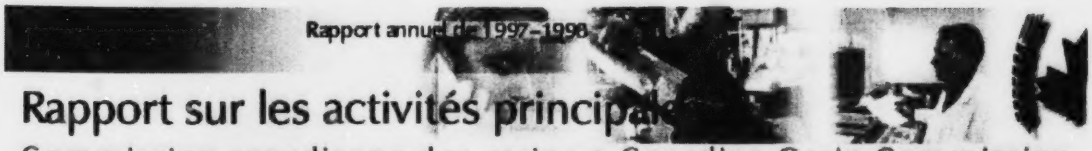

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English
déf. haut

Tribunal d'appel pour les grains— Région de l'Ouest

Le Tribunal d'appel pour les grains entend les appels interjetés par les personnes qui contestent les résultats de la réinspection effectuée par le bureau de l'inspecteur en chef des grains. Le président du Tribunal est un agent de la CCG qualifié pour effectuer l'inspection et le classement des grains. Les autres membres travaillent au sein de l'industrie céréalière et sont également qualifiés pour effectuer le classement des grains.

Tribunal d'appel pour les grains Nombre d'inspections officielles contestées du 1er avril 1997 au 31 mars 1998

Inspections contestées	Grades inchangés		Attribution d'un grade supérieur		Attribution d'un grade inférieur	
Nbre	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
992	812	81,9	177	17,8	3	0,3

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 25 septembre 1998

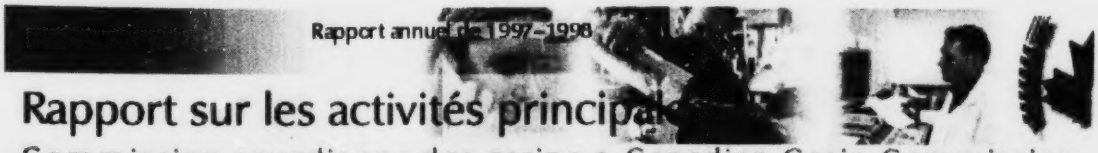

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Soutien du marché au niveau national et international

- Les résultats des enquêtes sur la récolte : des données qui voyagent
- Enquêtes sur les cargaisons–des indicateurs de rendement
- Soutien aux organismes de mise en marché du grain

Les résultats des enquêtes sur la récolte : des données qui voyagent

Les enquêtes sur les récoltes ont commencé il y a 85 ans, lorsque le Dominion Grain Research Laboratory (l'ancien nom du LRG) a prélevé des échantillons de blé du bureau de l'inspecteur en chef et en a évalué la qualité meunière et boulangère. On cherchait alors à déterminer si les prix demandés pour chaque grade correspondaient à leur valeur réelle. Toutefois, ce ne serait qu'en 1927 que le directeur du laboratoire s'est rendu compte que les résultats des enquêtes pourraient servir à la commercialisation.

De nos jours, les acheteurs et les vendeurs du monde entier se servent des enquêtes sur les récoltes. Les acheteurs se renseignent au moyen des rapports sur les caractéristiques du produit final fabriqué à partir des principales classes de blé, d'orge et d'oléagineux.

On a créé des variétés admissibles aux diverses classes de ces grains présentant des caractéristiques adaptées aux utilisations particulières. Dans le cas du blé, par exemple, on retrouve des caractéristiques inhérentes, telles qu'une teneur en protéines faible ou élevée, un endosperme de texture friable ou résistante et un gluten fort ou faible. Les diverses combinaisons de ces propriétés font qu'une classe de blé particulière convient mieux à la confection du pain, des biscuits, des nouilles ou d'autres produits à base de blé. Ces propriétés variétales sont généralement les mêmes d'une année à l'autre. Toutefois, les données des analyses sur la qualité peuvent varier selon les conditions environnementales connues pendant la saison de croissance. Le personnel du LRG effectue annuellement des analyses sur ces propriétés qualitatives et les résultats paraissent dans les rapports sur la qualité des récoltes.

Ken Mondor nettoie un échantillon dans un tarare.

Des milliers d'échantillon de grain venant de partout dans les Prairies arrivent à la salle de réception des échantillons pendant l'enquête sur la récolte.

La CCG recueille des échantillons des quatre coins des Prairies. Dans le passé, c'étaient les entreprises de stockage de grain qui fournissaient des échantillons pour les enquêtes sur les récoltes. Depuis 1995, toutefois, on envoie des enveloppes aux producteurs en les encourageant à participer aux enquêtes. Comme les échantillons soumis par les producteurs sont normalement plus volumineux, il en faut moins pour constituer des échantillons composites qui serviront à la détermination de la qualité. On doit effectuer moins d'analyses individuelles, ce qui fait gagner du temps. Selon la précocité de la moisson, il est possible de rédiger les rapports plus efficacement et de les publier plus tôt.

Lorsque les échantillons arrivent à la CCG, ils sont triés en fonction du type de grain et de la classe. On procède ensuite au nettoyage, au classement et à la détermination de la teneur en protéines et en eau à l'aide d'instruments à rayonnement dans le proche infrarouge. On colle une étiquette code à barres sur chaque échantillon et les données pertinentes sont versées à la base de données servant à l'enquête sur la récolte. Les données servent à établir une carte montrant la teneur en protéines et les divers facteurs de classement. On peut également fournir des renseignements non officiels sur les grades aux producteurs qui ont participé à l'enquête.

Des renseignements préliminaires sur la qualité de la récolte de 1997 ont été affichés pour la première fois au site Web de la CCG le 11 septembre 1997.

En 1997-1998, la CCG a affiché ses rapports sur la qualité des récoltes de blé, d'orge, de canola, de lin et de soja à son site Web.

http://www.cgc.ca/Quality/qualmenu-f.htm

Le taux de participation des producteurs à l'enquête sur la récolte a augmenté de 13 %.

Le LRG a communiqué avec quelque 40 000 producteurs pour l'enquête sur la récolte de 1997. Le nombre total d'échantillons envoyés par les producteurs a marqué une hausse globale de 13 % par rapport à 1996. Si l'on considère les cultures individuellement, la hausse s'est chiffrée à :

- 10 % pour le blé;
- 32 % pour l'orge;
- 56 % pour le canola et le lin.

Au total, le LRG a reçu 16 672 échantillons de blé et 1 570 échantillons d'orge, de seigle et d'avoine.

Les producteurs peuvent téléphoner sans frais à la CCG pour obtenir des renseignements non officiels sur le classement de leurs échantillons. En 1997, 4 118 producteurs se sont prévalus de ce service.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

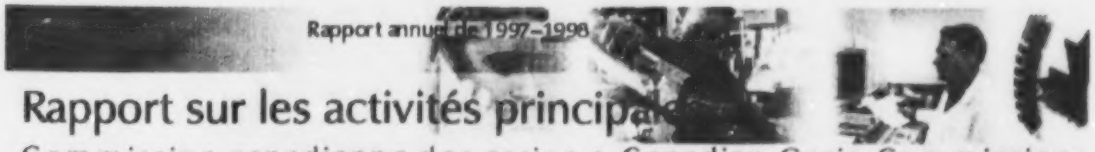

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain

Services

Octroi de licences aux sociétés céréalières

Tribunal d'appel pour les grains

Soutien du marché

Programmes et projets de recherche

Répondre aux besoins de l'industrie

Au service de la clientèle

Communication avec les clients

Notre personnel

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Soutien du marché au niveau national et international

• Les résultats des enquêtes sur la récolte : des données qui voyagent
• Enquêtes sur les cargaisons–des indicateurs de rendement
• Soutien aux organismes de mise en marché du grain

Enquêtes sur les cargaisons — des indicateurs de rendement

La CCG effectue des enquêtes sur les cargaisons tout au long de la campagne et les résultats sont publiés dans des bulletins sur les cargaisons. Les bulletins sur les cargaisons de blé sont publiés semestriellement et les données sur les cargaisons de lin et de canola sont affichées au site Web de la CCG.

Les rapports sur la qualité des récoltes donnent des indications de la qualité escomptée, alors que les bulletins sur les cargaisons contiennent des données sur le rendement réel. Les données permettent de vérifier l'uniformité des grades et des classes d'une campagne à l'autre. Les bulletins sur les cargaisons, qui servent de ressources historiques, fournissent la preuve aux vendeurs et aux acheteurs que le régime d'assurance-qualité fonctionne.

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Soutien du marché au niveau national et international

• Les résultats des enquêtes sur la récolte : des données qui voyagent
• Enquêtes sur les cargaisons–des indicateurs de rendement
• Soutien aux organismes de mise en marché du grain

Soutien aux organismes de mise en marché du grain

Kansas City au Missouri et La Paz en Bolivie : il ne s'agit que deux des destinations des employés de la CCG, qui se sont rendus dans 28 pays en 1997-1998 pour offrir un soutien aux organismes de mise en marché. Nous avons collaboré avec la Commission canadienne du blé (CCB), l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) et d'autres organismes de développement du marché et de commercialisation. Nous avons évalué les besoins des transformateurs relativement à la qualité et nous leur avons fourni des conseils techniques sur la transformation du grain canadien dans leurs installations. Nous avons également fait la promotion de la qualité de la récolte de 1997 auprès des acheteurs.

« Quel est l'avantage procuré par les quelques habitants de Winnipeg qui entretiennent de bonnes relations avec des meuniers du monde entier? Et bien, cela permet de conclure un contrat de vente parfois, ou encore d'obtenir un prix de quelques cents de plus la tonne. Ces avantages s'accumulent rapidement pour réaliser quelque six milliards de dollars de ventes annuelles. »

Laura Rance,Journaliste du *Winnipeg Free Press*, participant à une mission de soutien du marché de la CCB et de la CCG à La Paz en Bolivie—Le 22 novembre 1997

Destinations des missions techniques et de soutien du marché auxquelles a participé la CCG pour le compte de la CCB et l'IICG en 1997-1998.

- Italie, Espagne, France
- Indonésie
- Omaha au Nebraska; Kansas City au Missouri
- Venezuela
- Brésil
- Colombie
- Afrique du Sud, Mozambique, Bahreïn, Koweït, Oman,

Qatar, Émirats arabes unis
- Bolivie
- Japon
- Asie du Sud-Est, Vietnam, Malaisie, Indonésie, Thaïlande
- Angleterre
- Chine
- Phillipines, Corée du Sud, Taïwan

Une grande partie de notre travail de soutien se réalise à notre siège situé à Winnipeg.

Par l'entremise de l'IICG, dont les locaux sont situés dans le même édifice, la CCG offre son expertise dans le cadre de cours destinés aux vendeurs et aux acheteurs de grain, aux meuniers, aux boulangers et aux malteurs. Les personnes ressources de la CCG participent à des discussions en groupe et à des exposés donnés durant les cours. Elles offrent des visites guidées, donnent des démonstrations et animent des exercices pratiques dans les laboratoires, les ateliers d'inspection et la bibliothèque.

Sur cette photo prise à La Paz, en Bolivie, on voit de gauche à droite : Francisco López Beltrán, directeur commercial de la minoterie La Estrella, Brigitte Sabourin, directrice commerciale de la CCB pour la région de l'Amérique latine et des Antilles, Jim Dexter, chercheur de la CCG spécialisé dans la mouture, et Ramiro Quevedo, minotier à La Estrella.

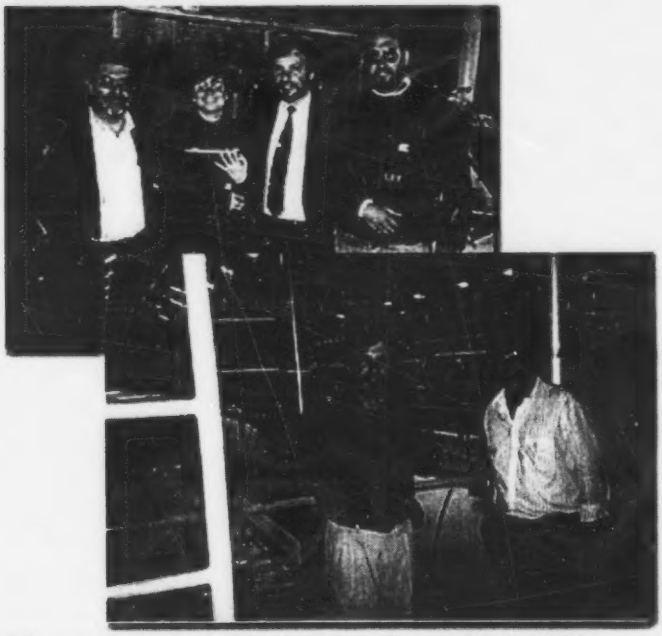

Grâce à une mission de développement des marchés qui s'est déroulée en septembre 1997, à Cali, en Colombie, le Canada a vendu pour la première fois du blé dur à ce pays. Enrique Payeras (à droite), directeur administratif et technique de la société Harinera del Valle s.a., fait visiter l'usine de pâtes rénovée de la société à Jim Dexter, chercheur de la CCG spécialisé dans la mouture.

Ressources de la CCG affectées aux cours offerts par l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) à Winnipeg pendant la période allant du 1er avril 1997 au 31 màrs 1998

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Programmes et projets de recherche

La recherche est la principale activité du LRG; elle étaye la contribution scientifique du laboratoire à l'atteinte des objectifs de la CCG en matière d'assurance-qualité et de soutien du marché. Les recherches, de nature coopérative, ont une dimension internationale. Ainsi, les résultats sont largement partagés entre les organismes de recherche gouvernementaux, les organismes scientifiques, les universités et les entreprises, tant au Canada qu'à l'étranger. D'autre part, les programmes et projets de recherches du LRG reflètent les préoccupations actuelles du Canada en ce qui concerne la qualité des grains et les besoins futurs de notre industrie céréalière.

La publication de plus de 50 articles scientifiques, actes de conférences scientifiques et techniques et chapitres de livres et la présentation de plus de 75 exposés aux clients du Canada ou dans le cadre de conférences scientifiques témoignent de la diversité et de l'excellence des travaux effectués au cours de la dernière année.

La collectivité scientifique canadienne et internationale reconnaît l'expertise des chercheurs de la CCG en les nommant à des postes de direction des grands organismes scientifiques et techniques mondiaux. Les activités de recherche du LRG permettent à la CCG de rester à la fine pointe de la technologie en matière de qualité des grains.

Le rapport *Laboratoire de recherches sur les grains - Points saillants, 1997*-1998, disponible en format imprimé ou sur le site Web de la CCG, contient un examen approfondi des principaux projets de recherche, une liste détaillée des exposés et des publications scientifiques ainsi qu'une description complète des activités connexes.

ZENECA Plant Science	Wilmington au Delaware, États-Unis
Wagga Agricultural Research Institute	Wagga Wagga, Australie
Yamazaki Baking Co., Ltd.	Tokyo, Japon
Ceapro Developments Inc.	Edmonton, Canada
Association des analystes de semences commerciales du Canada	
Commission canadienne du blé Bureau de Tokyo	

Commission canadienne du blé Bureau de Tokyo	Tokyo, Japon
Université d'Alexandrie	El-Shatby, Alexandrie, Égypte
Station agricole expérimentale nationale de Hokkaido	Hokkaido, Japon

Les analystes de semences donnent un compte rendu positif de leur visite technique à la CCG.

Une démonstration faite par Randy Clear, mycologue, a constitué l'un des ateliers qui ont été donnés à l'occasion d'une visite technique organisée pour des participants à une conférence d'analystes de semences en 1997.

Le 5 juin 1997, 23 membres de l'Association des analystes de semences commerciales du Canada (AASCC) ont fait une visite technique des Services à l'industrie et du LRG de la CCG. La visite comportait les unités et les sujets suivants :

- distinction visuelle des grains d'orge;
- identification des variétés — électrophorèse et empreintes génétiques;
- mycologie – fusariose du blé et de l'orge et jambe noire du canola;
- microscopie électronique à balayage – pour montrer les modifications à la germination et au processus de maltage des grains d'orge;
- photographie numérique – guide des variétés de blé;
- malterie à échelle réduite – évaluation des

nouvelles variétés d'orge brassicole;

- laboratoire de boulangerie – démonstration de l'utilisation de différentes classes de blé pour différents produits;
- minoterie à échelle réduite – mouture de la nouvelle récolte de blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) aux fins de l'enquête sur la récolte;
- Produits finis asiatiques – essai de variétés de blé sélectionnées pour la fabrication de pâtes alimentaires.

« Je n'ai entendu que des éloges de la part de tous ceux qui ont participé à l'atelier. Certains ont trouvé qu'ils passaient trop rapidement dans chaque unité, mais je crois sincèrement que le programme leur a montré combien d'aspects de votre travail et de vos recherches intéressent les analystes des semences. »

Connie Jacobs
directrice exécutive, AASCC
extrait d'une lettre envoyée à la CCG
le 23 juin 1997

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

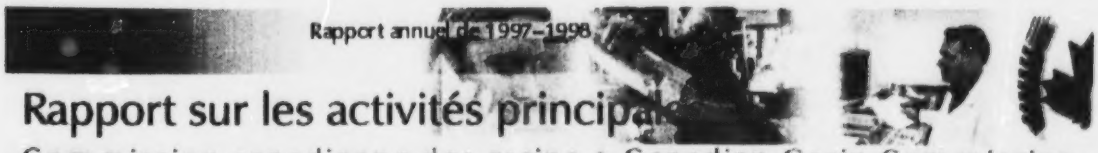

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

L'élaboration des politiques : un moyen de répondre aux besoins de l'industrie

En tant qu'organisme de service et de réglementation, nous devons veiller à ce que nos politiques en matière de services et de réglementation reflètent constamment l'évolution de l'industrie canadienne et des marchés internationaux. En examinant nos politiques et en en élaborant de nouvelles, nous sommes en mesure d'offrir des services et d'appliquer des règlements qui aident l'industrie à être concurrentielle.

L'élaboration des politiques se fait en collaboration avec l'industrie et les autres ministères et organismes gouvernementaux. En 1997-1998, nous avons fait appel à plusieurs collaborateurs pour mener à bien nos projets.

Une directive énonce les conditions que doivent respecter les utilisateurs non titulaires d'une licence qui sollicitent les services de la CCG

En 1997-1998, la CCG a publié une directive à l'intention du secteur commercial énonçant les conditions régissant la prestation de services aux utilisateurs non titulaires d'une licence.

En vertu de cette directive, les compagnies et particuliers non titulaires d'une licence ont accès à nos services tout comme les entreprises agréées par la CCG. Elle prévoit également que nos services doivent être fournis de façon équitable à tous les utilisateurs admissibles. Par ailleurs, elle indique dans quelles circonstances des entreprises n'ont pas le droit de bénéficier des services de la CCG. Les services d'inspection, de pesée et d'analyse sont visés par la directive.

Nous avons mis en oeuvre cette directive afin de réduire les risques auxquels font face les producteurs et pour limiter notre responsabilité. Les conditions d'octroi des licences protègent financièrement les producteurs lorsqu'ils vendent leur grain à des acheteurs agréés. Par conséquent, il est important que les producteurs sachent si les compagnies ou les particuliers avec lesquels ils font affaire sont ou non titulaires d'une licence. Une entreprise non titulaire d'une licence qui bénéficie de nos services pourrait en profiter pour acheter du grain des producteurs et utiliser les grades officiels dans ses transactions. Cette utilisation des grades officiels pourrait amener les producteurs à supposer qu'ils traitent avec une compagnie agréée et donc, garantie.

La CCG a participé à une étude des répercussions des droits d'utilisation sur le secteur de l'agriculture.

La CCG a participé à une étude d'Agriculture et Agroalimentaire

Canada (AAC) sur les effets cumulatifs des droits d'utilisation sur le secteur agricole et agroalimentaire. L'étude consistait à dresser la liste de tous les droits d'utilisation du gouvernement fédéral qui s'appliquent au secteur agricole et à en mesurer les répercussions. De nombreux organismes ont participé à cette étude lancée par le Conseil du Trésor, y compris l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Industrie Canada, Transports Canada, Pêches et Océans et Santé Canada. On a également suivi les conseils d'un comité consultatif du secteur sur la portée du projet, la méthodologie, les données recueillies et les constatations. La CCG a contribué des données sur les droits de service qu'elle impose à l'industrie et aux producteurs. Le rapport final d'AAC devrait être prêt en juin 1998.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

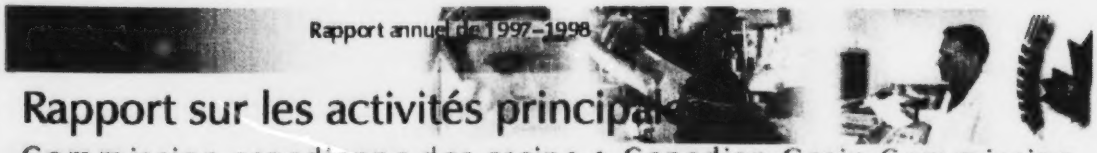

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Au service de la clientèle

La CCG est un organisme au service de la clientèle et son personnel est hautement qualifié. Nous adaptons nos services aux besoins d'une industrie compétitive et nous examinons régulièrement notre barème des droits. Un des éléments importants de notre rôle de fournisseur de service est la collaboration avec l'industrie afin de répondre à ses exigences.

Composez le 1 800 853-6705 pour obtenir de l'information sur la CCG.

La ligne d'information gratuite de la CCG permet aux clients de demander de l'information, de nous dire ce qu'ils pensent de nos services ou de formuler une plainte. La CCG consigne dans une base de données sur les observations et les plaintes toutes les communications qu'elle reçoit au moyen de cette ligne ou qui sont adressées à n'importe lequel de ses bureaux. Nous utilisons cette base de données pour identifier et régler les problèmes que les clients nous signalent au sujet de nos services.

La Région de Bayport lance un projet pilote de production électronique des certificats.

Un projet pilote de production électronique des certificats permet aux compagnies de la Région de Bayport d'économiser temps et argent.

Cinq entreprises ont participé au projet. En septembre 1997, la région a commencé à produire électroniquement les certificats pour les échantillons garantis qui lui étaient soumis. Au lieu d'envoyer un certificat sur papier par service de messagerie, la région a transmis par

l'Internet les certificats que les entreprises ont elles-mêmes imprimés dans leurs bureaux. Un certificat électronique était émis le jour même pour les échantillons reçus le matin. Cette méthode électronique permet de réduire les coûts de messagerie et de gagner une journée – un facteur important lorsqu'une cargaison est chargée et que l'expéditeur attend le certificat.

La Région de Bayport rationalise le processus de classement des échantillons et d'émission des certificats phytosanitaires.

La Région de Bayport, en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), a rationalisé le processus de classement et d'émission des certificats phytosanitaires. Ce changement a été apporté à la demande des organisations du secteur commercial et des producteurs.

La CCG et l'ACIA ont mis au point une méthode de classement des échantillons et d'émission de certificats qui n'a qu'une seule étape. Au lieu d'envoyer un échantillon à la CCG et un autre à l'ACIA, les entreprises en fournissent maintenant un seul à la CCG. La Région de Bayport classe l'échantillon, fait l'analyse phytosanitaire et envoie les résultats à l'ACIA qui émet un certificat phytosanitaire au client. L'ACIA a formé des employés de la CCG pour effectuer les analyses phytosanitaires et nous avons tous les appareils nécessaires pour fournir ce service. En 1997-1998, nous avons analysé plus de 1 400 échantillons.

La bibliothèque de la CCG est un centre d'information pour nos employés et nos clients de l'industrie céréalière ainsi que pour les organismes de recherche du monde entier. La bibliothèque est abonnée à 400 revues spécialisées, bulletins et journaux et peut ainsi fournir de l'information sur une foule de questions reliées à la qualité des grains. En 1997-1998, la bibliothèque a répondu à 2 300 demandes de renseignements et a demandé à d'autres bibliothèques de lui fournir 1 450 copies d'articles.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez

de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions
à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Communication avec les clients

• Visites de la CCG
• Les commissaires adjoints — règlement des problèmes et enquête sur les différends
• Publications

Visites de la CCG

Tous les jours des visiteurs font le tour des installations de la CCG. Chaque année, la CCG accueille de nombreux visiteurs étrangers et canadiens à son siège de Winnipeg et dans ses cinq bureaux régionaux.

Les visiteurs se rendent à notre siège pour s'informer sur le classement et les normes visant le grain, pour comprendre les activités de recherche du LRG et leur lien avec le système d'assurance-qualité et, à l'automne, pour obtenir les plus récents renseignements sur la qualité des récoltes. Les producteurs et les marchands de grain canadien nous rendent souvent visite pour obtenir plus d'information sur notre rôle et nos activités. Dans le cadre des Excursions céréalières (*Go with the Grain*), organisées par la Commission canadienne du blé, nous avons reçu neuf groupes comptant au total 233 producteurs. Nous avons accueilli des visiteurs des pays suivants: Irlande, République dominicaine, Corée du Sud, Mexique, Allemagne, Grande-Bretagne, É.-U., Australie, Japon, Chine, Brésil, UE, Colombie, Panama, Cuba et Mongolie.

« J'ai beaucoup appris et cela m'a ouvert les yeux, car je ne me rendais pas compte en quoi cela consistait. Je pense que d'autres personnes pourraient apprendre d'une telle expérience. »

Réflexion d'un participant après une excursion céréalière (Go with the Grain).

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Communication avec les clients

• Visites de la CCG
• Les commissaires adjoints — règlement des problèmes et enquête sur les différends
• Publications

Les commissaires adjoints — règlement des problèmes et enquête sur les différends

Les commissaires adjoints représentent la CCG dans les grandes régions céréalières du Canada. Ils sont nommés par le gouverneur en conseil. Les commissaires adjoints :

- travaillent avec les producteurs et l'industrie pour résoudre les problèmes locaux;
- enquêtent sur les différends;
- assurent la liaison entre la CCG, les compagnies céréalières, les producteurs et les autres intervenants de l'industrie.

Les commissaires adjoints répondent aux demandes de renseignements des producteurs et enquêtent sur les plaintes au sujet de la qualité, de la manutention et de la commercialisation du grain. Au besoin, ils assument un rôle d'ombudsman et tentent de trouver des solutions à l'amiable aux plaintes et différends opposant des producteurs et des titulaires de licences de la CCG. En outre, ils représentent la CCG lors de diverses occasions, comme les réunions de producteurs et les ouvertures de silos. Les commissaires adjoints font connaître nos activités et nos services.

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

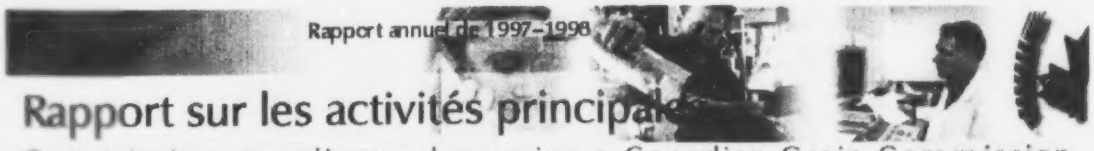

Rapport sur les activités principales

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Communication avec les clients

- Visites de la CCG
- Les commissaires adjoints -- règlement des problèmes et enquête sur les différends
- Publications

Publications

La CCG a produit les publications suivantes en 1997-1998. La plupart d'entre elles sont affichées à notre site Web.

Généralités

- Plan d'activités 1997 à 1998
- Grades et normes de grains (feuille de renseignements)

Statistiques sur la manutention du grain

- Exportations de grain
- Exportations de grain canadien et de farine de blé
- Livraisons de grains aux points de collecte des Prairies
- Silos à grain du Canada
- Statistiques hebdomadaires des grains
- Producer Car Statistics
- Disponibilités et Écoulement de grains

Inspection du grain

- Guide officiel du classement des grains

Renseignements pour les producteurs de grain

- Service de vérification des séchoirs à grains

Sommaires des tarifs

- silos primaires
- silos de transformation
- silos terminaux
- silos de transbordement

Périodiques

- Laboratoire de recherches sur les grains, Points saillants, 1996-1997
- Grain Research Laboratory Activity Highlights 1996-

1997

Bulletins de cargaisons

- Quality of Western Canadian Wheat Exports 1996–97, premier et deuxième trimestres (du 1er août 1996 au 31 janvier 1997)
- Quality of Western Canadian Wheat Exports 1996–97, troisième et quatrième trimestres, (du 1er février 1997 au 31 juillet 1997)

Bulletins sur les récoltes

- Quality of Western Canadian Wheat 1997
- Qualité du blé de l'Ouest canadien 1997
- Quality of Western Canadian Malting Barley 1997
- Quality of Western Canadian Feed Barley and Hulless Barley 1997
- Quality of Western Canadian Canola 1997
- Quality of Western Canadian Flaxseed 1997
- Quality of Canadian Soybean 1997

Rapports sur les récoltes

- Quality of 1997 Ontario Canola
- Quality of 1997 Western Canadian Mustard
- Quality of 1997 Western Canadian Solin
- Noodle quality of Western Canadian wheat 1997
- Quality of 1997 Ontario Wheat
- Qualité du blé du Québec (Blé rouge de l'Est canadien nº 1 et nº 2 de 1997 et échantillons composites de 1996)

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport sur les activités principa

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Normes de qualité du grain
Services
Octroi de licences aux sociétés céréalières
Tribunal d'appel pour les grains
Soutien du marché
Programmes et projets de recherche
Répondre aux besoins de l'industrie
Au service de la clientèle
Communication avec les clients
Notre personnel
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Notre personnel

Les employés de la CCG dans la collectivité

Chaque année, le personnel de la CCG célèbre les réussites de l'industrie céréalière du Canada. Il informe les étudiants sur ses activités, leur donne une expérience pratique de son milieu de travail et il offre de l'aide aux collectivités locales.

Le festival international *Grainfest* qui se tient chaque année à Winnipeg est une célébration de l'importance de l'industrie céréalière pour le Canada. Trente employés de la CCG se sont joints à d'autres bénévoles de l'industrie pour en faire un succès.

Les Wheats Germs de la CCG participent à la compétition organisée par l'industrie pendant GrainFest.

L'*Agriculture dans la classe* est un montage éducatif interactif offert par la CCG avec la participation de l'industrie céréalière et du système éducatif. En 1997-1998, des milliers d'enfants et d'adultes l'ont essayé lors d'activités auxquelles nos employés ont participé dans tout le Canada. Lorsque la ville de Thunder Bay a accueilli le Jamboree des scouts pendant toute une semaine, notre montage l'*Agriculture dans la classe* s'est révélé une attraction populaire auprès des 3 000 scouts du Canada et des États-Unis qui participaient à la fête. Le montage a également été l'un des clous du festival annuel des enfants de Thunder Bay.

Notre personnel a également participé à des programmes visant à donner aux étudiants une expérience de travail. Par exemple, les Régions du Pacifique, des Prairies et de Thunder Bay, de même que notre siège, ont participé à la Journée *Invitons nos enfants au travail*. Notre siège a fourni de l'expérience de travail aux étudiants du Red River Community College de Winnipeg et a permis à des étudiants de la Division scolaire rurale Frontier du Manitoba d'observer des employés du LRG à leur poste de travail.

Les inondations de Winnipeg en 1997 ont mobilisé de nombreuses

personnes. Plus de 85 employés de la CCG ont pris congé pour offrir leur aide. Ils ont été nombreux à sacrifier leurs soirées et leurs fins de semaine. Pendant la tempête de verglas qui a frappé l'Est du Canada en janvier, les employés de la CCG à Montréal se sont débrouillés pour que le bureau reste ouvert.

Dans l'ensemble du Canada, les bureaux de la CCG appuient le travail des organisations communautaires. En 1997-1998, le personnel de la CCG a contribué 43 621 dollars à Centraide dans les différentes régions du pays. La Région de Thunder Bay a parrainé un tournoi de golf à la mémoire de l'une de nos employés, Susan Galvin, décédée d'un cancer du sein. Au cours des trois dernières années, le tournoi de golf Yellow Rose, organisé à tous les ans par sa famille, ses amis et ses collègues, a permis de recueillir 12 500 dollars pour la Northern Cancer Research Foundation de Thunder Bay. Pendant la même période, les employés de Thunder Bay ont également contribué environ 9 000 dollars amassés au moyen de tournois de golf organisés par la région.

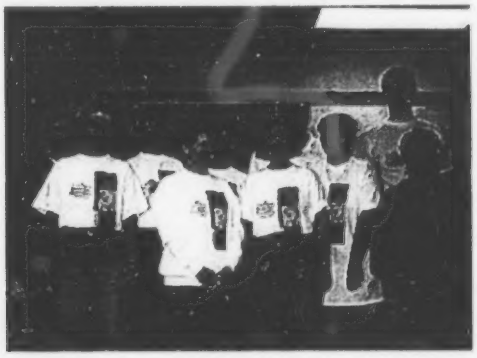

Les employés de la CCG de Winnipeg manifestent leur appui à la Children's Hospital Research Foundation lors de la journée Wear Your Bear.

Un étudiant du secondaire du Manitoba met la main à la pâte au LRG.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Plans pour 1998-1999

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Réaliser des objectifs en matière de ressources humaines

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Renforcer les activités et services principaux

- Normes de qualité du grain
- Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains
- Soutien du marché
- Service à la clientèle
- Communications
- Gestion de programmes

Normes de qualité du grain

- Collaborer avec les scientifiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin d'améliorer les méthodes et d'en concevoir de nouvelles pour évaluer de nouvelles variétés de blé roux de printemps de l'Ouest canadien, de blé dur ambré de l'Ouest canadien, de blé extra fort de printemps de l'Ouest canadien et de blé blanc de printemps Canada Prairie. Grâce à ce travail, on pourra s'assurer que la qualité des variétés enregistr enregistrées dans ces classes satisfont aux nouvelles exigences des marchés.

- Mettre en oeuvre un système national de surveillance des inspections afin que les inspections soient uniformes d'une région à l'autre, tout au long de la campagne agricole.

- Améliorer les fondements scientifiques du système d'inspection des grains.

- Remplir les formalités requises en matière de documentation en vue d'obtenir la certification ISO (dans le cas des services à l'étude en 1998-1999).

- Publier un nouveau Guide du classement des grains.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport annuel de 1997–1998

Plans pour 1998–1999

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Réaliser des objectifs en matière de ressources humaines

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Renforcer les activités et services principaux

- Normes de qualité du grain
- Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains
- Soutien du marché
- Service à la clientèle
- Communications
- Gestion de programmes

Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains

- Ouvrir un nouveau centre de services à Brandon (Manitoba).
- Adopter un service national de réglement des différends relatifs à la pesée.
- Déterminer s'il est pratique d'utiliser un test de dureté pour séparer les variétés de blé blanc au moment de la livraison au silo de collecte. Le cas échéant, on mènera une étude pilote pour examiner la faisabilité de l'adoption d'un système de qualité qui ne s'appuie pas sur la distinction visuelle des grains pour les blés blancs. Il y a de fortes indications qu'il existe une demande sur le marché pour un blé blanc de force de printemps ayant les mêmes qualités que le blé roux de printemps de l'Ouest canadien. Il est difficile de développer une variété de blé blanc de force qui se distingue sur le plan visuel des autres variétés de blé blanc.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport annuel de 1997–1998

Plans pour 1998–1999

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Réaliser des objectifs en matière de ressources humaines

Page d'accueil du Rapport annuel

English

déf. haut

Renforcer les activités et services principaux

- Normes de qualité du grain
- Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains
- Soutien du marché
- Service à la clientèle
- Communications
- Gestion de programmes

Soutien du marché

- Améliorer les moyens employés pour promouvoir l'enquête sur la récolte de manière à déterminer la qualité des récoltes le plus rapidement possible et partager cette information avec les marchands de grains.
- Recourir davantage au site Web de la CCG pour diffuser rapidement les données sur la qualité des récoltes.

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

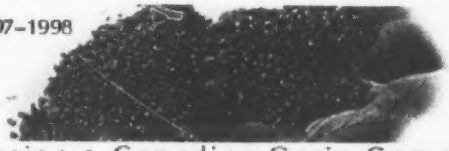

Plans pour 1998--1999

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Réaliser des objectifs en matière de ressources humaines

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Renforcer les activités et services principaux

- Normes de qualité du grain
- Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains
- Soutien du marché
- Service à la clientèle
- Communications
- Gestion de programmes

Service à la clientèle

- Établir, mettre en oeuvre et diffuser des normes de service axées sur les clients pour tous les principaux services dispensés aux clients internes et externes.
- Utiliser notre site Web pour diffuser nos publications et permettre aux personnes qui le visitent de faire des recherches dans notre fond documentaire.
- Continuer de rencontrer le personnel d'exploitation et les directeurs de silos terminaux et de silos de transbordement afin de déterminer les changements qu'il conviendrait d'apporter aux procédures opérationnelles et de discuter avec eux de leurs préoccupations.
- Réduire les retards en matière de facturation dans la Région de l'Est en élaborant des logiciels et en les intégrant aux systèmes informatiques.
- Offrir des services de bibliothèques aux clients externes moyennant des frais.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Plans pour 1998–1999

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Réaliser des objectifs en matière de ressources humaines

Page d'accueil du Rapport annuel

English

déf. haut

Renforcer les activités et services principaux

- Normes de qualité du grain
- Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains
- Soutien du marché
- Service à la clientèle
- Communications
- Gestion de programmes

Communications

- Mettre en place un mécanisme de traitement des plaintes afin d'améliorer la prestation de nos services aux producteurs, aux titulaires de licences et aux ministères et organismes gouvernementaux.
- Améliorer les méthodes utilisées pour fournir et diffuser des renseignements pertinents en temps opportun sur la qualité et la salubrité du grain canadien.
- Continuer à recueillir et à publier les droits exigés par les silos.

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Plans pour 1998–1999

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Réaliser des objectifs en matière de ressources humaines

Page d'accueil du Rapport annuel

English

déf. haut

Renforcer les activités et services principaux

- Normes de qualité du grain
- Services dans le domaine de l'assurance-qualité et de l'assurance-quantité des grains
- Soutien du marché
- Service à la clientèle
- Communications
- Gestion de programmes

Gestion de programmes

Le LRG mettra sur pied un groupe de travail qui aura pour mandat d'élaborer des protocoles pour l'évaluation des programmes de recherche et d'établir des procédures écrites pour décider de l'allocation des ressources aux nouvelles activités et aux activités en cours. On convoquera une réunion du comité consultatif du LRG.

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Plans pour 1998-1999

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Réaliser des objectifs en matière de ressources humaines

Page d'accueil du Rapport annuel

English

déf. haut

Aider à faire évoluer l'industrie

- Services d'assurance de la qualité
- Lois et règlements
- Recherches sur les grains et technologies connexes
- Technologie de l'information

Services d'assurance de la qualité

- Initier l'établissement d'un cadre de référence pour les systèmes permettant de retracer l'origine du grain. En consultation avec l'industrie, nous établirons les exigences auxquelles devra se conformer cette dernière. Un cadre de référence bien établi protégera l'intégrité des expéditions de grain canadien.

- Travailler en collaboration avec les entreprises exploitant les silos de collecte au cours de la planification et de la conception des silos à haute capacité afin que les installations d'inspection et les systèmes d'échantillonnage puissent accueillir le personnel de la CCG offrant des services d'inspection sur les lieux.

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Plans pour 1998–1999

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Réaliser des objectifs en matière de ressources humaines

Page d'accueil du Rapport annuel

English

déf. haut

Aider à faire évoluer l'industrie

- Services d'assurance de la qualité
- Lois et règlements
- Recherches sur les grains et technologies connexes
- Technologie de l'information

Lois et règlements

- Entreprendre un examen approfondi de la *Loi sur les grains du Canada*. Nous consulterons les producteurs et les autres intervenants de l'industrie, et nous recommanderons des modifications au Parlement.

- Proposer des modifications à la *Loi sur les grains du Canada* afin d'instituer un régime d'octroi de licences et de garanties distinct pour les cultures spéciales. Le régime comprendra un système d'agrément obligatoire à frais raisonnables pour les négociants en cultures spéciales et un régime facultatif d'assurance contre les risques financé par les producteurs. Nous prévoyons que les modifications seront adoptées en 1998.

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Plans pour 1998–1999

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Réaliser des objectifs en matière de ressources humaines

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Aider à faire évoluer l'industrie

- Services d'assurance de la qualité
- Lois et règlements
- Recherches sur les grains et technologies connexes
- Technologie de l'information

Recherches sur les grains et technologies connexes

- Obtenir un soutien accru pour des programmes visant la conception et la mise en application des méthodes d'analyse instrumentales rapides et objectives (RIOT).
- Collaborer avec d'autres organisations pour mener des recherches en vue de la mise au point de ces méthodes.
- Collaborer avec les Services à l'industrie afin de transférer les tests et d'autres technologies aux Services à l'industrie et au réseau de manutention du grain.
- Établir un programme officiel et y affecter du personnel dans le but :
  - de déterminer les méthodes d'évaluation de la qualité les plus appropriées pour les programmes du LRG;
  - d'enregistrer et d'optimiser la précision des méthodes utilisées par le LRG;
  - d'évaluer les méthodes utilisées;
  - de travailler avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ou d'autres organismes de normalisation pour améliorer les méthodes existantes au besoin.
- Mettre en oeuvre un programme officiel de bonnes pratiques de laboratoire dans l'ensemble du LRG;
- Fournir un personnel de soutien adéquat pour la mise en oeuvre d'un programme officiel de certification dans les secteurs appropriés du LRG;
- Collaborer avec les Services à l'industrie à la mise en oeuvre de

programmes conjoints ou coopératifs de certification et de bonnes pratiques de laboratoire;

- Appuyer les programmes et les projets visant les cultures spéciales, les systèmes de ségrégation pour préserver l'identité et les ventes selon les spécifications du client.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Plans pour 1998–1999

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Réaliser des objectifs en matière de ressources humaines

Page d'accueil du Rapport annuel

English

déf. haut

Aider à faire évoluer l'industrie

- Services d'assurance de la qualité
- Lois et règlements
- Recherches sur les grains et technologies connexes
- Technologie de l'information

Technologie de l'information

Technologie de l'information

- S'assurer que tous les systèmes informatiques, tant le matériel que les logiciels, sont conformes à l'an 2000 d'ici avril 1999;
- Commercialiser les services de technologie de l'information au sein de l'industrie, en fournissant notamment des données moyennant certains frais, et participer à de nouvelles initiatives avec l'industrie dans le but d'améliorer le cheminement de l'information.

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Plans pour 1998–1999

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Renforcer les activités et services principaux

Aider à faire évoluer l'industrie

Réaliser des objectifs en matière de ressources humaines

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Réaliser des objectifs en matière de ressources humaines

La CCG continuera de travailler à l'élaboration d'un cadre de planification de la relève pour s'assurer que son personnel possède les compétences de base dont il a besoin pour faire avancer l'organisation et relever les défis que réserve l'avenir. Par exemple, un certain nombre de chercheurs principaux prendront leur retraite en relativement peu de temps. Il est essentiel pour le LRG de recruter de jeunes chercheurs qui peuvent assumer des rôles de leadership à l'avenir.

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Information sur l'organisme en 1997–1998

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Direction

Commissaire en chef	Barry Senft
Commissaire en chef adjoint	Douglas Stow
Commissaire	Albert Schatzke
Chef de l'exploitation	Dennis Kennedy
Directeur, Services à l'organisme	Marilyn Kapitany
Directeur, Laboratoire de recherches sur les grains	Keith Tipples
Directeur, Services à l'industrie	Elizabeth Larmond

Doug Stow
Albert Schatzke
Barry Senft

Keith Tipples
Elizabeth Larmond
Dennis Kennedy
Marilyn Kapitany

Commissaires adjoints

Alberta	Hartmann Nagel
Saskatchewan	Donna Welke
Manitoba	Errol Lewis
Canada central	Marcel Dionne (décédé le 3 mars 1998)

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport annuel de 1997-1998

États financiers

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Rapport des vérificateurs

Bilan

États des résultats

État de l'excédent accumulé

État de l'évolution de la situation financière

Notes

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Rapport des vérificateurs

Le 13 août 1998

Au Commissaire en chef et aux commissaires de la Commission canadienne des grains

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains** au 31 mars 1998 ainsi que les états des résultats, de l'excédent accumulé et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds renouvelable au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables du Gouvernement du Canada s'appliquant aux fonds renouvelables, énoncées à la note 2 afférente aux états financiers.

PricewaterhouseCoopers

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 23 septembre 1998

États financiers

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Rapport des vérificateurs

Bilan

États des résultats

État de l'excédent accumulé

État de l'évolution de la situation financière

Notes

Page d'accueil du Rapport annuel

English

Bilan

	March 31 1998	March 31 1997
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Actif à court terme		
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	772	686
Tiers	4 548	3 678
Frais payés d'avance	86	82
Avances à justifier consenties à des employés	45	18
	5 451	4 464
Immobilisations, au coût *(note 3)*	8 948	7 094
Moins : Amortissement cumulé	5 491	3 792
	3 457	3 302
	8 908	7 766
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Gouvernement du Canada	514	326
Tiers parties	620	512
Traitements à payer	1 912	1 601
Congés annuels à payer	1 255	1 235
Tranche de la provision pour indemnités de cessation d'emploi	837	83
Revenues reportés	113	98
	5 251	3 855
Passif à long terme		
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	1 257	955

Avoir propre du Canada		
Capital d'apport	**4 941**	4 941
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	**(5 068)**	(3 009)
Excédent accumulé	**2 527**	1 024
	2 400	2 956
	8 908	7 766

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 23 septembre 1998

Rapport annuel de 1997–1998

États financiers

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Rapport des vérificateurs

Bilan

États des résultats

État de l'excédent accumulé

État de l'évolution de la situation financière

Notes

Page d'accueil du Rapport annuel

English

États des résultats

	pour l'exercice terminé le 31 mars 1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Honoraires de services	**50 121**	41 509
Crédit parlementaire *(note 4)*	**5 984**	6 381
Attestation pour les Japonais	**946**	1 083
Droits exigés pour licences	**226**	223
Recettes totales	**57 277**	49 348
Charges		
Traitements et avantages sociaux des employés	**44 225**	39 203
Loyers	**3 257**	3 543
Réparations, fournitures et charges diverses	**2 135**	1 964
Amortissement	**1 712**	1 887
Déplacements et réinstallations	**1 608**	1 461
Communications	**972**	958
Services professionnels et spéciaux	**1 053**	1 003
Indemnités de cessation d'emploi	**479**	490
Affranchissement et fret	**329**	365
Perte sur cessation d'immobilisations	**4**	22
	55 774	**50 906**
Excédent (déficit) net	**1 503**	**(1 558)**

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 23 septembre 1998

Rapport annuel de 1997–1998

États financiers

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Rapport des vérificateurs

Bilan

États des résultats

État de l'excédent accumulé

État de l'évolution de la situation financière

Notes

Page d'accueil du Rapport annuel

English

déf. haut

État de l'excédent accumulé

	Exercice terminé le 31 mars 1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 024**	2 582
Excédent (déficit) net de l'exercice	**1 503**	(1 558)
Solde à la clôture de l'exercice	**2 527**	1 024

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 23 septembre 1998

États financiers

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Rapport des vérificateurs

Bilan

États des résultats

État de l'excédent accumulé

État de l'évolution de la situation financière

Notes

Page d'accueil du Rapport annuel

English

État de l'évolution de la situation financière

	pour l'exercice terminé le 31 mars 1998	1997
	$ ('000s)	
Ressources financières nettes (utilisées) générées par :		
Les activités d'exploitation		
Net income (loss) for the year	**1 503**	(1 558)
Plus :		
Amortissement	**1 712**	1 887
Provision pour prestations de cessation d'emploi	**479**	490
Pertes sur la vente d'immobilisations	**4**	22
	3 698	841
Évolution des autres éléments d'actif et de passif	**232**	2 092
Ressources financières nettes générées par les activités d'exploitation	**3 930**	2 933
Activités d'investissement		
Immobilisations achetées	**(1 871)**	(1 032)
Ressources financières nettes (utilisées) par les activitées d'investissement	**2 059**	1 901
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du fonds au début de l'année	**3 009**	**1 108**
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du fonds à la fin de l'année	**5 068**	**3 009**

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 11 septembre

Rapport annuel de 1997-1998

États financiers

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Rapport des vérificateurs
Bilan
États des résultats
État de l'excédent accumulé
État de l'évolution de la situation financière
Notes
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Notes afférentes aux états financiers

1. Mandat et pouvoirs
2. Conventions comptables
3. Immobilisations et amortissement cumulé
4. Crédits parlementaires
5. Engagements en vertu de contrats de location
6 Éventualité
7. Assurance
8. Impôts sur le revenu
9. Incertitude causée par le problème de l'an 2000

1. Mandat et pouvoirs

La Commission canadienne des grains a été constituée en 1912 en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*. Elle est devenue un organisme de service spécial le 1er avril 1992. La Commission canadienne des grains a pour principal objectif d'établir et de maintenir des normes de qualité pour les céréales canadiens et de réglementer la manutention des céréales au pays afin de garantir une denrée fiable sur les marchés intérieur et d'exportation dans l'intérêt des producteurs.

En date du 1er avril 1995, le Conseil du Trésor a approuvé l'établissement du Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains. Le Fonds a une autorisation permanente pour obtenir jusqu'à 12 millions de dollars du Trésor afin de financer les services de réglementation du secteur céréalier, y compris les activités de soutien du marché du Laboratoire de recherches sur les grains. En outre, le Conseil du Trésor a convenu, au moyen du Budget des dépenses supplémentaire, de couvrir au moyen de crédits parlementaires, les dépenses se rapportant aux commissaires adjoints et au contrôleur de la Bourse de marchandises de Winnipeg, qui sont nommés par le gouverneur en conseil, et la moitié des dépenses du Laboratoire de recherches sur les grains. La somme maximale du crédit est de 6,55 millions de dollars.

La Commission canadienne des grains assume certaines responsabilités en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*, des lois mentionnées ci-dessous et des règlements établis en vertu de ces lois :

Loi sur la gestion des finances publiques
Loi sur les marchés de grain à terme

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions

à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 23 septembre 1998

Rapport annuel de 1997-1998

États financiers

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Rapport des vérificateurs
Bilan
États des résultats
État de l'excédent accumulé
État de l'évolution de la situation financière
Notes
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Notes afférentes aux états financiers

1. Mandat et pouvoirs
2. Conventions comptables
3. Immobilisations et amortissement cumulé
4. Crédits parlementaires
5. Engagements en vertu de contrats de location
6 Éventualité
7. Assurance
8. Impôts sur le revenu
9. Incertitude causée par le problème de l'an 2000

2. Conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux exigences établies par le receveur général relativement aux fonds renouvelables. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Constatations des revenus

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés par la prestation de biens ou de services ou lorsqu'il se produit un événement donnant lieu à une créance.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires reçus pour les dépenses se rapportant aux commissaires adjoints et au contrôleur de la Bourse de marchandises de Winnipeg, qui sont nommés par le gouverneur en conseil, et les dépenses du Laboratoire de recherches sur les grains ont été inscrits comme revenus du Fonds renouvelable. Les crédits parlementaires se rapportant aux avantages sociaux des employés accumulés avant le 1er avril 1995 ont été comptabilisés comme débiteurs du Gouvernement du Canada.

Immobilisations

Certaines immobilisations qui étaient auparavant détenues par Agriculture et Agroalimentaire Canada ont été prises en charge par le Fonds renouvelable le 1er avril 1995. Ces immobilisations ont été considérées comme un capital d'apport et comptabilisées selon la valeur comptable nette estimée par l'État. Les immobilisations acquises après le 1er avril 1995 sont inscrites au coût. Les immobilisations acquises par le Laboratoire de recherches sur les grains sont inscrites déduction faite des crédits parlementaires.

Les produits découlant de la cession des éléments d'actif pris en charge par le Fonds renouvelable retournent au Trésor. Les produits découlant de la cession d'autres immobilisations sont retenus par le Fonds

renouvelable.

Les éléments d'actif sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter du mois suivant l'acquisition, comme suit :

Matériel scientifique	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel opérationnel	10 ans
Matériel informatique et logicals	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Prestations de cessation d'emploi

Les employés accumulent des prestations de cessation d'emploi au cours de leurs années de service au Gouvernement du Canada, conformément aux stipulations de leurs conventions de travail. La Commission canadienne des grains prévoit que les employés ont droit aux prestations de cessation d'emploi qu'ils ont accumulées après le 31 mars 1995. Les présents états financiers ne contiennent aucune provision à l'égard des prestations de cessation d'emploi accumulées par les employés au 31 mars 1995. On évaluait ces prestations à 6,8 millions de dollars au 31 mars 1998. Elles représentent une obligation de la Commission canadienne des grains qui sera financée par le Conseil du Trésor.

Congés annuels

Les congés annuels sont constatés dans les comptes du Fonds renouvelable à mesure qu'ils s'accumulent.

Régime de retraite

Les employés de la Commission canadienne des grains sont protégés en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*. La participation du Gouvernement du Canada au coût du régime de retraite est comprise dans le montant imputé au Fonds renouvelable à titre d'avantages sociaux des employés. Les prestations de retraite sont versées à même le Compte de pension de retraite de la Fonction publique et le Compte de prestations de retraite supplémentaires.

Intérêts sur prélèvements

Des intérêts sont imputés au Fonds renouvelable à un taux fixé par le Conseil du Trésor. Les frais d'intérêt sont calculés tous les mois sur le solde de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds. Le Conseil du Trésor ne paie pas d'intérêts lorsque survient un excédent qui n'entraîne aucun prélèvement sur l'autorisation.

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions

à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 23 septembre 1998

États financiers

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Rapport des vérificateurs
Bilan
États des résultats
État de l'excédent accumulé
État de l'évolution de la situation financière
Notes
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Notes afférentes aux états financiers

1. Mandat et pouvoirs
2. Conventions comptables
3. Immobilisations et amortissement cumulé
4. Crédits parlementaires
5. Engagements en vertu de contrats de location
6 Éventualité
7. Assurance
8. Impôts sur le revenu
9. Incertitude causée par le problème de l'an 2000

3. Immobilisations et amortissement cumulé

Immobilisations, au coût

	Solde au 1er avril 1997	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 mars 1998
		(en milliers de dollars)		
Matériel scientifique	2 286	652	–	2 938
Matériel de bureau	579	138	4	713
Matériel opérationnel	247	38	5	280
Matériel informatique	2 687	490	8	3 169
Améliorations locatives	1 295	553	–	1 848
	7 094	**1 871**	**17**	**8 948**

Amortissement cumulé

	Solde au 1er avril 1997	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 mars 1998
		(en milliers de dollars)		
Matériel scientifique	1 229	510	–	1 739
Matériel de bureau	286	154	4	436
Matériel opérationnel	68	30	2	96
Matériel informatique	1 541	722	7	2 256
Améliorations locatives	668	296	–	964
	3 792	**1 712**	**13**	**5 491**

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,

303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

États financiers

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Rapport des vérificateurs
Bilan
États des résultats
État de l'excédent accumulé
État de l'évolution de la situation financière
Notes
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Notes afférentes aux états financiers

1. Mandat et pouvoirs
2. Conventions comptables
3. Immobilisations et amortissement cumulé
4. Crédits parlementaires
5. Engagements en vertu de contrats de location
6 Éventualité
7. Assurance
8. Impôts sur le revenu
9. Incertitude causée par le problème de l'an 2000

4. Crédits parlementaires

Laboratoire de recherches sur les grains

La moitié des dépenses engagées au cours de l'exercice par le Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains pour le Laboratoire de recherches sur les grains sont couvertes par les crédits parlementaires. Ces sommes sont incluses dans les états financiers et s'établissement comme suit :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Traitements et avantages sociaux des employés	3 754	3 587
Loyers	614	730
Réparations, fournitures et charges diverses	475	525
Immobilisations	489	361
Services professionnels et spéciaux	118	150
Communications	75	131
Déplacements et réinstallations	80	97
Affranchissement et fret	29	58
Indemnités de cessation d'emploi	44	50
Total des dépenses courvertes par les crédits parlementaires	5 678	5 689
Moins : Immobilisations inscrites au bilan	(489)	(361)
Revenu provenant de crédits parlementaires du Laboratoire de recherches sur les grains	5 189	5 328
Revenu provenant de crédits parlementaires pour les dépenses liées aux nominations	795	1 053
Total du revenu provenant de crédits parlementaires	5 984	6 381

Des indemnités de cessation d'emploi totalisant 80 000 $ ont été payées directement par Agriculture et Agroalimentaire Canada, à même les crédits parlementaires.

Nominations

Les dépenses liées aux commissaires adjoints et au contrôleur de la Bourse de marchandises de Winnipeg nommés par le gouverneur en conseil sont couvertes par les crédits parlementaires. Ces montants figurent dans les états financiers et s'établissement comme suit :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Traitements et avantages sociaux des employés	**528**	701
Déplacements et réinstallations	**86**	89
Services professionnels et spéciaux	**65**	85
Communications	**49**	62
Réparations, fournitures et charges diverses	**28**	53
Loyers	**27**	51
Indemnités de cessation d'emploi	**11**	8
Affranchissement et fret	**1**	4
Revenu provenant de crédits parlementaires pour les dépenses liées aux nominations	**795**	1 053

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 23 septembre 1998

États financiers

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Rapport des vérificateurs
Bilan
États des résultats
État de l'excédent accumulé
État de l'évolution de la situation financière
Notes
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Notes afférentes aux états financiers

1. Mandat et pouvoirs
2. Conventions comptables
3. Immobilisations et amortissement cumulé
4. Crédits parlementaires
5. Engagements en vertu de contrats de location
6 Éventualité
7. Assurance
8. Impôts sur le revenu
9. Incertitude causée par le problème de l'an 2000

5. Engagements en vertu de contrats de location

Des engagements en vertu de contrats de location-exploitation pour des bureaux ont été conclus avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Au cours des cinq prochains exercices, les versements minimums futurs exigibles en vertu de ces contrats sont les suivants :

	(en milliers de dollars)
1999	2 999
2000	2 744
2001	2 564
2002	2 545
2003	677

déf. haut

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 23 septembre 1998

États financiers

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Rapport des vérificateurs
Bilan
États des résultats
État de l'excédent accumulé
État de l'évolution de la situation financière
Notes
Page d'accueil du Rapport annuel
English
déf. haut

Notes afférentes aux états financiers

1. Mandat et pouvoirs
2. Conventions comptables
3. Immobilisations et amortissement cumulé
4. Crédits parlementaires
5. Engagements en vertu de contrats de location
6. Éventualité
7. Assurance
8. Impôts sur le revenu
9. Incertitude causée par le problème de l'an 2000

6. Éventualité

Les employés ont le droit d'accumuler des jours de congés de maladie. Toutefois, ces congés ne sont pas acquis et ne sont accordés qu'en cas de maladie. On ne peut raisonnablement estimer le nombre de jours de congés de maladie qu'il va falloir accorder dans les exercices futurs. En conséquence, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers à cet égard. Les paiements de congés de maladie sont comptabilisés dans les activités d'exploitation à mesure qu'ils sont versés.

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

Rapport annuel de 1997-1998

États financiers

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Rapport des vérificateurs
Bilan
États des résultats
État de l'excédent accumulé
État de l'évolution de la situation financière
Notes
Page d'accueil du Rapport annuel
English
déf. haut

Notes afférentes aux états financiers

1. Mandat et pouvoirs
2. Conventions comptables
3. Immobilisations et amortissement cumulé
4. Crédits parlementaires
5. Engagements en vertu de contrats de location
6 Éventualité
7. Assurance
8. Impôts sur le revenu
9. Incertitude causée par le problème de l'an 2000

7. Assurance

Conformément à la politique du Gouvernement sur l'autoassurance, la Commission canadienne des grains n'assure pas ses biens.

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

États financiers

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Rapport des vérificateurs
Bilan
États des résultats
État de l'excédent accumulé
État de l'évolution de la situation financière
Notes
Page d'accueil du Rapport annuel
English
déf. haut

Notes afférentes aux états financiers

1. Mandat et pouvoirs
2. Conventions comptables
3. Immobilisations et amortissement cumulé
4. Crédits parlementaires
5. Engagements en vertu de contrats de location
6 Éventualité
7. Assurance
8. Impôts sur le revenu
9. Incertitude causée par le problème de l'an 2000

8. Impôt sur le revenu

La Commission canadienne des grains n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 16 septembre 1998

États financiers

Commission canadienne des grains • Canadian Grain Commission

Rapport des vérificateurs
Bilan
États des résultats
État de l'excédent accumulé
État de l'évolution de la situation financière
Notes
Page d'accueil du Rapport annuel
English

Notes afférentes aux états financiers

1. Mandat et pouvoirs
2. Conventions comptables
3. Immobilisations et amortissement cumulé
4. Crédits parlementaires
5. Engagements en vertu de contrats de location
6 Éventualité
7. Assurance
8. Impôts sur le revenu
9. Incertitude causée par le problème de l'an 2000

9. Incertitude causée par le problème de l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent seulement deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des données faisant intervenir des dates sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autres chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie par, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de la Commission canadienne des grains d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Droit d'auteur. Commission canadienne des grains,
303 rue Main, pièce 600, Winnipeg (MB) R3C 3G8

Téléphone : (204) 983-2770 ou Télécopieur : (204) 983-2751

Aider-nous à mieux vous servir en nous disant ce que vous pensez de ce site. Veuillez envoyer vos commentaires et suggestions à l'adresse électronique suivante : webadmin@ccg.ca

Dernière mise à jour : le 23 septembre 1998